

**LA COORDINATION SYNDICALE
EUROPE-AMERIQUE LATINE**



Confédération Européenne des Syndicats



CES.

la voix

de 60 millions

de travailleuses

et de travailleurs

en Europe



**LA COORDINATION SYNDICALE
EUROPE-AMERIQUE LATINE**



Sommaire

> Présentation	7
> Les travaux menés par la CES en Amérique latine	9
> Les négociations Union Européenne - Mercosur dans la perspective de la neuvième réunion du Comité birégional de négociation	19
> Déclaration relative au sommet des Chefs d'État et de gouvernement UE-ALC	25
> 1 ^{er} Sommet syndical Union Européenne - Amérique Latine et Caraïbes	28
> Séminaire "Les négociations Union européenne - Mercosur et la participation syndicale"	38
> Forum du travail UE-Mercosur	42
> Déclaration commune de la Coordination des Centrales Syndicales du Cono Sur - CCSCS, du Conseil des travailleurs du Cono Sur - CTCS et de la Confédération Européenne des Syndicats - CES	47
> Création d'un groupe de travail CES-CISL-CMT sur les relations entre le Mercosur et l'UE	50
> Les syndicats et les relations Mercosur - Union Européenne	52
> Bon de commande	62
> Contacts	63

Présentation

Cette publication est un recueil des principales activités menées par la CES dans le contexte de l'Amérique latine et des Caraïbes durant la période 1999-2003.

Dans le cadre du rapide processus de globalisation, l'intensification des travaux de la CES dans cette région du monde permet d'aborder au sein du mouvement syndical l'ensemble des problèmes de nos deux régions et conjuguer des critères d'actions politiques et syndicales. En même temps, le rôle de la CES dans sa qualité d'interlocuteur syndical de l'UE lui fait nouer des relations plus concrètes avec les organisations syndicales au sein des pays ou des blocs sous-régionaux qui ont conclu ou négocient des Accords avec l'Union Européenne.

L'action de la CES vise l'inclusion d'une dimension sociale forte dans toutes les politiques de l'UE applicables aux échanges commerciaux, ainsi qu'à l'aide au développement et à la coopération avec d'autres parties du monde.

La partie la plus importante de ce travail concerne le processus de négociation de l'accord d'association entre l'Union Européenne et le Mercosur, lequel nous a permis de développer nos relations de coopération avec les Internationales CISL et CMT, leurs filiales régionales ORIT et CLAT ainsi qu'avec la Coordination des centrales syndicales du Cône sud (CCSCS) et le Conseil de travailleurs du Cône sud (CTCS).

Le développement de la coopération syndicale internationale avec les pays de l'Amérique latine et les Caraïbes ne vient que de commencer. Les progrès réalisés jusqu'à présent ont été possibles grâce à l'engagement et à la coopération de plusieurs camarades des deux côtés de l'Atlantique. Au nom de la CES, je souhaite les remercier et plus particulièrement le camarade Juan Moreno, le coordinateur de la CES pour les relations avec l'Amérique latine.

Emilio Gabaglio
Secrétaire Général

Les travaux menés par la CES en Amérique latine

Le mouvement syndical européen, par l'intermédiaire des confédérations nationales affiliées à la CES et des organisations syndicales internationales avec lesquelles collabore la CES (la CISL et la CMT), maintient depuis de nombreuses années des liens de coopération et de solidarité très forts avec le syndicalisme latino-américain.

La CES, en tant qu'interlocuteur social de l'UE, a proposé que soit assuré un suivi de toutes les politiques de l'Union européenne, ce qui comprend donc les négociations menées par celle-ci avec certains pays (par exemple le Chili et le Mexique) ou blocs sous-régionaux comme le Mercosur, la Communauté andine, le SICA (Amérique centrale) et la CARICOM (Caraïbes). A cette fin, la CES a entrepris diverses actions en Amérique latine, qui complètent le cadre de relations syndicales intercontinentales.

Les travaux menés par la CES vis-à-vis de l'Amérique latine sont relativement récents. Pendant longtemps, il n'y eut aucun contact direct entre l'ORIT ou la CLAT et la CES, ou seulement de manière sporadique et indirecte, par le biais d'une coordination générale avec la CISL et la CMT.

En juillet 1991, le VII^{ème} Congrès de la CES a approuvé une résolution spécifique intitulée « L'Europe et l'Amérique latine », qui était une brève déclaration de solidarité : « Soutenir les initiatives adoptées par les organisations de travailleurs qui disposent dans la région d'une véritable marge de manœuvre (CISL, CMT), pour renforcer le développement du syndicalisme libre en Amérique latine ». La résolution principale du VII^{ème} Congrès de 1995 ne fait aucunement mention des relations avec l'Amérique latine. En revanche, celle du IX^{ème} Congrès de 1999 y fait allusion mais brièvement, après avoir indiqué qu'il était nécessaire « qu'une dimension sociale forte soit incluse dans toutes les politiques de l'UE applicables aux échanges commerciaux, ainsi qu'à l'aide au développement et à la coopération avec d'autres parties du monde ».

Aujourd'hui, la CES entretient des relations à deux niveaux en Amérique latine. D'une part, en vertu du lien préférentiel qui l'unit à ses homologues continentales, l'ORIT et la CLAT, elle aborde avec ces organisations l'ensemble

des problèmes des deux régions et conjugué des critères d'actions politiques et syndicales ; de l'autre, son rôle d'interlocuteur syndical de l'UE lui fait nouer des relations plus concrètes avec les organisations dont le statut et le rôle sont similaires aux siens dans des blocs sous-régionaux qui ont conclu des Accords (ou négociations) avec l'Union européenne, pour prendre des initiatives communes qui influent sur ces processus de négociation.

L'absence de relations intercontinentales stables durant des années entre la CES, l'ORIT et la CLAT n'a pas empêché les contacts fréquents et multiples entre les deux côtés de l'Atlantique, par l'intermédiaire des confédérations nationales de certains pays européens et des centrales latino-américaines. Plusieurs centrales européennes entretiennent ainsi des relations bilatérales et mènent des projets de coopération, autonomes ou liés à des programmes de la CISL, de la CMT, des fédérations internationales de branche ou de l'OIT.

Les relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine

Depuis la création de la Communauté européenne en 1957, des relations commerciales et économiques bilatérales ont été nouées avec chaque pays d'Amérique latine. Le « Dialogue de San José » a établi en 1984 des relations institutionnelles avec les pays d'Amérique centrale, relations qui se sont élargies au continent à partir de 1990 et de la « Déclaration de Rome ».

Plusieurs facteurs ont contribué à renforcer l'intérêt de l'Europe envers l'Amérique latine. L'un d'entre eux s'est produit en 1986 avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté européenne. La naissance du « Marché commun du Sud » (Mecosur), suite au Traité d'Asunción de 1990, et sa structuration par le « Protocole d'Ouro Preto » en 1994, ont également marqué des jalons importants, et représentaient d'ailleurs la première tentative sérieuse d'intégration de plusieurs pays de la région.

La reprise des économies latino-américaines après la période de dictatures des années 70 a aiguïé l'intérêt des entreprises nord-américaines et européennes pour l'investissement dans la région, ce qui a également entraîné des initiatives politiques visant à renforcer les relations avec l'ALC.

En 1994, le président des Etats-Unis, Bill Clinton, a lancé « l'Initiative des Amériques », qui s'est concrétisée par le projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), que le gouvernement Bush s'emploie à faire entrer en vigueur avant 2006.

En juin 1999 a eu lieu à Rio de Janeiro le 1^{er} Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne, d'Amérique latine et des Caraïbes (UE-ALC), qui a marqué la création d'une Association stratégique bi-régionale et d'un Plan d'action axés sur le dialogue politique, les relations économiques et financières et la coopération dans des secteurs comme l'enseignement, la société, la culture et le développement scientifique et technologique.

Le 2^{ème} Sommet, qui s'est tenu à Madrid en avril 2002, a ratifié cette alliance. Après la signature de l'Accord UE-Chili, il a été proposé de poursuivre les négociations UE-Mercosur et d'entamer des négociations relatives à des accords d'association de l'UE avec la Communauté andine, les Caraïbes et l'Amérique centrale.

La récente élection de Lula à la présidence du Brésil peut représenter un changement radical, non seulement au niveau de la politique interne de ce pays, mais également dans l'ensemble de l'Amérique latine. Ces perspectives semblent se confirmer avant même sa prise de fonction : lorsqu'il s'est rendu au Chili et en Argentine, il s'est clairement prononcé en faveur de la relance du Mercosur en tant que projet embryonnaire de l'intégration sud-américaine. La proposition de Lula de s'acheminer vers un modèle de Mercosur intégral similaire au modèle européen, avec un Parlement et une monnaie unique, constitue une proposition ambitieuse, qui permettrait aux pays membres de négocier en bloc, avec d'une part les Etats-Unis, et de l'autre, l'Union européenne. En principe, cette ambition ne va pas à l'encontre du modèle d'alliance que propose l'UE mais se heurte aux desseins des USA, qui souhaitent dissoudre ou diluer les actuels processus d'intégration sous-régionale dans le projet de libre-échange ZLEA, au sein duquel le fossé entre le Nord tout-puissant et l'Amérique latine lui permettrait d'asseoir plus facilement son hégémonie.

Renforcement des contacts syndicaux

La coordination entre syndicats européens et latino-américains s'est renforcée au cours des dernières années et, surtout, a connu une évolution qualitative en allant au-delà des contacts nationaux et en se projetant dans le cadre des structures supranationales, même si des carences et déséquilibres considérables persistent puisque pour le moment, elle se limite au Mercosur. Par ailleurs, il n'existe encore aucune coordination entre la CES et le « Consejo Laboral Andino », pas plus qu'avec l'Amérique centrale ou les Caraïbes, sauf pour les questions abordées par l'intermédiaire du Groupe de travail CES-CISL-CMT pour le suivi de l'Accord de Cotonou (ACP).

Le premier sommet des chefs d'Etat ALC-UE qui s'est tenu 1999 à Rio de Janeiro a donné lieu à une rencontre parallèle de la société civile organisée par le Comité économique et social européen (CESE) avec une participation syndicale des deux continents.

Du point de vue de la CES, l'Union européenne doit renforcer ses politiques, également au niveau des relations extérieures. Cette position est clairement exprimée dans la contribution adressée par la CES à la Convention européenne, qui élabore la future Constitution européenne : « L'Union doit sans aucun doute être en mesure de jouer un rôle plus actif à l'avenir en tant qu'acteur mondial ». Dans ce cadre, la CES, en tant que principal interlocuteur social de l'UE, propose de suivre l'évolution de cette politique extérieure naissante, comme l'a exprimé Emilio Gabaglio dans son allocution prononcée à l'Université de Montevideo en septembre 2001 : « Le mouvement syndical européen, représenté par la CES, réclame sa participation en tant que composant essentiel de la société civile dans toutes les négociations internationales ou multilatérales auxquelles participent les autorités communautaires ou les Etats européens pour faire entendre les propositions des travailleurs ».

Le Groupe de travail CES-CISL-CMT

Le 23 mai 2001 a marqué la création officielle d'un Groupe de travail CES-CISL-CMT chargé du suivi des relations avec le Mercosur et l'Amérique latine. La création de ce Groupe a été présentée dans une déclaration des trois secrétaires généraux, Bill Jordan, Willy Thys et Emilio Gabaglio, accompagnée d'un document exposant ses axes de travail.

Même si le Groupe a été créé essentiellement pour assurer le suivi des relations de l'UE avec le Mercosur, il a été décidé dès le départ qu'il se pencherait sur la coordination avec l'ensemble de l'Amérique latine. De fait, l'une des premières tâches du Groupe fut de préparer un Sommet syndical à Madrid en prévision du 2^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne, d'Amérique latine et des Caraïbes (UE-ALC).

En novembre 2001, la CES a organisé une réunion élargie du Groupe CES-CISL-CMT à Bruxelles (avec la participation des centrales continentales ORIT et CLAT et des centrales sous-régionales CCSCS et CTCS¹). Des rencontres ont eu lieu avec la Commission européenne, à qui les revendications déjà mentionnées ont été réitérées, et avec les ambassadeurs du Mercosur et du Chili.

¹ La CCSCS est soutenue par l'ORIT (CISL) et le CTCS fait partie de la CLAT (CMT)

Le Groupe CISL-CMT-CES a également organisé les activités syndicales internationales du Forum Social Mondial de Porto Alegre en 2002 et 2003 : un Forum syndical mondial et un séminaire en collaboration avec l'OIT. La CISL, la CMT et la CES sont membres du Comité international du FSM, au sein duquel elles présentent avec les mouvements sociaux des propositions consensuelles de dialogue et de résistance et cherchent à obtenir une place adéquate dans le FSM pour les problèmes du monde du travail.

Le Sommet syndical Amérique latine et Caraïbes-Union européenne (ALC-UE)

Les 16 et 17 avril 2002 a été organisé à Madrid, dans un grand élan unitaire, le 1^{er}2 Sommet syndical Union européenne-Amérique latine et Caraïbes, auquel ont participé 105 délégués des syndicats des deux régions affiliés aux Internationales organisatrices ainsi qu'à la FSM ou sans affiliation internationale, avec le soutien des syndicats espagnols CCOO, UGT, ELA-STV et USO. La Déclaration finale adoptée à l'unanimité comprenait un « Appel aux chefs d'Etat de l'ALC et de l'UE » avant le Sommet qui allait être organisé peu de temps après. Par la suite, les organisations syndicales internationales ont publié un communiqué critiquant les résultats de ce Sommet gouvernemental.

Le Sommet syndical a bénéficié de l'appui institutionnel du CESE, de l'UE et du CES espagnol.

La séance d'ouverture a été marquée par les interventions des secrétaires généraux des CCOO et de l'UGT, José María Fidalgo et Cándido Méndez, pour les hôtes, du président du CES espagnol et du président du Groupe II du CESE, Jaime Montalvo et Roger Briesch, pour les institutions, et des secrétaires généraux de la CISL et de la CMT, Guy Ryder et Willy Thys, pour les organisateurs.

Les thèmes débattus étaient les processus d'intégration dans l'UE, en Amérique latine et dans les Caraïbes, la mondialisation, les entreprises transnationales, la dette extérieure et l'emploi/chômage.

Le Sommet Syndical a aussi préparé la 2^{ème} Rencontre de la société civile (organisée par le Comité économique et social européen (CESE) après le

2 Celui-ci a été dénommé 1er Sommet de par son importance et son organisation par la CES, la CISL et la CMT, bien qu'une Conférence syndicale sur les « Relations entre la l'Union européenne, l'Amérique latine et les Caraïbes » à laquelle avaient participé des représentants syndicaux de la CISL, de la CES et de divers secrétaires professionnels internationaux, ait été organisée à Rio de Janeiro en mai 1999.

Sommet syndical) et il a débattu et adopté la Déclaration finale, envoyée au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ainsi qu'aux autorités de chaque pays.

La séance de clôture a été marquée par les interventions des secrétaires généraux de l'ELA et de l'USO, José Elorrieta et Benito López, ainsi que des secrétaires généraux de la CLAT, Eduardo García, de l'ORIT, Víctor Báez et de la CES, Emilio Gabaglio.

La coordination CES-Mercosur

Avec le début des négociations UE-Mercosur et UE-Chile, les conseillers des comités économiques et sociaux respectifs ont noué les premiers contacts. Les organisations syndicales leur ont ensuite emboîté le pas. En mai 1998, la CISL-ORIT, la CMT-CLAT et la CES ont organisé à Montevideo une « Conférence syndicale sur la dimension sociale du Mercosur et de l'Union européenne »³, qualifiée dans la Déclaration finale de « rencontre novatrice et unitaire offrant d'énormes possibilités d'actions communes et de nouvelles rencontres futures entre les syndicats du Mercosur et ceux de l'Union européenne ».

Les réunions conjointes du « Consejo Laboral Andino », de la Coordination des centrales syndicales du Cône sud et du Conseil des travailleurs du Cône sud appelaient à une coordination avec la Confédération Européenne des Syndicats : « Maintenir un lien fluide avec les centrales syndicales européennes par l'intermédiaire de la CES dans une perspective de coopération et d'échanges réciproques » (Brasília, 30-31 août 2000).

Cette dernière période a été intense, car la poursuite des négociations entre l'UE et le Mercosur en vue d'établir un Accord d'association a entraîné un effet révélateur qui a accéléré la coordination syndicale intercontinentale.

En l'an 2000, les contacts et initiatives ont été systématisés entre la CES et la CCSCS-CTCS d'un côté, et la CES-CISL-CMT de l'autre. Lors de la conférence de consultation de la société civile organisée en octobre 2000 par la Commission européenne, la CES est intervenue⁴ (au nom également de la CISL et de la CMT) pour réclamer la participation syndicale aux négociations et la mise en œuvre d'un Comité mixte CESE-FCES.

³ La CES était représentée par Jean Lapeyre et Beatrice Hertogs.

⁴ Intervention de Juan Moreno (disponible en espagnol sur <http://www.etuc.org>)

Une délégation de la CES présidée par Emilio Gabaglio a rencontré la CCSCS et le CTCS à Montevideo. Une Déclaration (5-9-2001) établissant les fondements d'une collaboration stable a été signée. De celle-ci a découlé l'organisation de rencontres de coordination régulières et de séminaires d'étude, ainsi que la constitution d'un Forum du travail parallèle au Business Forum UE-Mercosur existant.

En février 2002, dans une nouvelle « Consultation de la société civile » organisée par la Commission européenne, la CES⁵ a rendu publique la décision prise avec ses interlocuteurs du Mercosur de constituer un Forum du travail similaire au Business Forum UE-Mercosur existant.

Pour renforcer les relations bilatérales de la CES avec les structures syndicales sous-régionales du Mercosur, en plus de nos propres ressources, nous espérons pouvoir compter sur l'aide de la Commission pour la mise en œuvre d'un projet important, qui est actuellement en phase d'élaboration, et qui sera essentiellement destiné à renforcer le syndicalisme du Mercosur et à promouvoir des activités communes.

L'approbation par la Commission Européenne du projet préparé par la CES, en tenant compte des suggestions et besoins de la CCSCS et du CTCS, contribuerait à une amélioration considérable des moyens des structures syndicales du Mercosur et des activités menées conjointement avec le mouvement syndical européen.

La CES a participé aux Sommets syndicaux du Mercosur organisés annuellement par la Coordination. Le quatrième a eu lieu à Brasilia en décembre 2002⁶ et comme lors des éditions précédentes, plusieurs confédérations nationales européennes étaient également présentes. La CES observe avec intérêt et respect l'évolution de l'action unitaire de la CCSCS et du CTCS, qui doit être façonnée par les centrales nationales qui composent ces organisations et les confédérations continentales auxquelles elles sont affiliées.

5 Intervention de Maria Helena André (disponible en français sur <http://www.etuc.org>)

6 Étaient présents la CGIL (Italie), la CGT (France), l'UGT et les CCOO (Espagne) et la DGB (Allemagne) (Fundation Friedrich Ebert)

Les interventions de la CES lors du 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Sommet syndical du Mercosur sont disponibles en espagnol sur <http://www.etuc.org>

Le Séminaire de Buenos Aires

Un Séminaire CCSCS-CTCS-CES portant sur « Les relations entre l'Union européenne et le Mercosur » a eu lieu en avril 2002 à Buenos Aires. Celui-ci a rassemblé de nombreux délégués syndicaux du Mercosur ainsi que 8 camarades qui représentaient la CES et des syndicats français, italiens et espagnols⁷, qui ont débattu de diverses présentations. L'ORIT et la CLAT étaient représentées. Le fait le plus marquant fut que les négociateurs européens et ceux du Mercosur qui étaient réunis pour le VI^{ème} Cycle du Comité de négociation ont dégagé un créneau pour discuter avec les syndicalistes, qui leur ont remis la déclaration du séminaire ainsi qu'un texte à inclure dans l'Accord sur les droits sociaux.

Les principaux thèmes abordés étaient l'état actuel des négociations du point de vue gouvernemental, les aspects commerciaux et les aspects politiques des négociations, ainsi que les aspects liés au marché du travail.

Tant le bureau de l'Union européenne que la Chancellerie argentine avaient envoyé des orateurs pour expliquer le déroulement des négociations. Le professeur de l'Université libre de Bruxelles et collaborateur de la CES, Sebastián Santander, a effectué une présentation intitulée « L'Association Euro-Mercosur : trajectoire, situation actuelle et perspectives ». Silvia Portella, de la CUT, Brésil, a présenté le texte des questions à soumettre aux négociateurs. Une importante représentation des participants a été reçue à la Chancellerie argentine par les membres des délégations de négociation du Mercosur et de l'UE, à qui ont été remises la Déclaration finale du Séminaire et la proposition de chapitre relatif au travail.

L'Accord UE-Mexique

L'Accord de coopération économique et de libéralisation commerciale entre le Mexique et l'Union européenne signé en 1999 n'a pas tenu compte des propositions formulées par les internationales syndicales CISL-CMT-CES dans une déclaration sur les thèmes sociaux (19-04-99). Celles-ci réclamaient l'introduction de droits fondamentaux dans les négociations, des mesures de lutte contre la pauvreté et des dispositions concernant la participation.

7 CFDT, FO et CGT (France) ; CGIL (Italie) ; CCOO et UGT (Espagne)

Lors d'une conférence récente (26-11-02) organisée à Bruxelles par la Commission européenne et le gouvernement mexicain, qui a compté avec la présence massive d'organisations de la société civile, l'accent a été placé sur la nécessité de doter l'Accord, lors de sa révision, d'une dimension politique et sociale qui lui fait actuellement défaut.

L'inexistence, au Mexique, d'un Comité économique et social, entrave les possibilités de mettre en contact les sociétés civiles, raison pour laquelle de nombreux participants, dont les syndicalistes mexicains présents, ont jugé urgent de créer un organisme consultatif dans leur pays.

Sur le plan syndical, la CES a rencontré les syndicalistes mexicains présents et a décidé d'organiser un séminaire conjoint en 2003 pour convenir de propositions syndicales communes et les transmettre aux autorités.

Remarques finales

La CES devra renforcer les travaux menés conjointement avec les internationales CISL et CMT et leurs centrales régionales ORIT et CLAT pour exiger que les droits des travailleurs soient garantis dans les relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine. Cette collaboration devra être réaffirmée en vue du prochain sommet intercontinental qui se tiendra en 2004 au Mexique.

Par rapport aux contacts avec la Commission Européenne, il faut dire que jusqu'à présent, dans son programme de participation de la société civile, la Commission Européenne n'a pas envisagé de participation spécifiquement syndicale dans les relations avec l'Amérique latine, sauf de manière indirecte par le biais de la représentation du Comité économique et social (FCES dans le Mercosur) aux côtés des employeurs et d'autres groupes, ou des « consultations de la société civile », où se côtoient des ONG et des entités très disparates. La participation spécifique des chefs d'entreprise a cependant été prise en considération dans le Business Forum.

Nous souhaitons que le Forum du travail UE-Mercosur soit la « quatrième patte de la table » qui complètera un modèle de participation qui n'oublie ni ne dilue la présence syndicale. Pour ce faire, nous avons demandé la pleine acceptation du Forum du travail en tant qu'interlocuteur syndical de l'UE et du Mercosur. Le Forum du travail sera présenté publiquement à Bruxelles au printemps 2003.

Dans le cadre de ses relations avec le CESE, la CES considère que les actions syndicales, et leur reconnaissance par l'UE, doivent être compatibles avec les importants travaux que mènent les comités institutionnels. Il s'agit de deux fronts complémentaires et la CES apprécie grandement les travaux du Comité économique et social. Sur ce thème, un contact étroit est maintenu avec le Groupe II et en particulier avec le Comité de suivi pour l'Amérique latine.

La CES adhère aux objectifs du Plan stratégique 2003 du CESE pour l'Amérique latine, dont les points principaux se réfèrent au renforcement de l'Association stratégique bi-régionale UE-ALC, à la promotion des instances consultatives des interlocuteurs sociaux et de la dimension sociale dans les accords signés par l'UE, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté, à la réduction ou à l'annulation de la dette extérieure, à l'impulsion de la coopération au développement, à la responsabilité sociale des entreprises, à la défense des immigrants et à l'établissement de fondements adéquats pour le dialogue social.

Enfin, par rapport à la coordination interne et dans le cadre défini par la CES pour sa politique de relations extérieures, il serait utile de renforcer la coordination au sein même de la CES ainsi qu'avec les confédérations nationales et fédérations actives en Amérique latine, pour améliorer et harmoniser les propositions de travaux et les revendications vis-à-vis des accords déjà signés par l'UE (ACP, Partenariat euro-méditerranéen, Mercosur, Chili et Mexique) et les futures négociations portant sur l'association avec la Communauté andine, le SICA (Système d'intégration d'Amérique centrale), la CARICOM (la Communauté des Caraïbes) et d'autres régions du monde.

Les négociations Union Européenne - Mercosur dans la perspective de la neuvième réunion du Comité birégional de négociation

Le rapprochement entre l'Union Européenne et le Marché commun du Sud date du début de la décennie 90, et entend donner naissance à une association politique et économique et mettre en place une zone de libre-échange birégionale. Cette relation s'inscrit dans un cadre plus large, celui de l'"Association stratégique birégionale" que l'Europe, l'Amérique Latine et les Caraïbes (ALC) cherchent actuellement à développer. Même si le sommet des chefs d'États et de gouvernements de Rio de Janeiro, qui s'est tenu en juin 1999, a constitué le premier signal politique fort de cette relation, le rapprochement entre les deux régions a commencé à partir de 1990, avec la "Déclaration de Rome".

Mais il convient de reconnaître que le rapprochement entre l'Union Européenne et l'ALC est également motivé par le projet des États-Unis. Alors que la première redoute de perdre un marché ainsi que toute influence dans la zone ALC, les seconds tentent de diversifier leurs relations commerciales avec d'autres partenaires.

En effet, à partir des années 90, l'UE élabore une stratégie de renforcement de sa politique régionale en direction de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que du reste du monde, comme en atteste sa relation avec le Mercosur. Grâce à l'expérience accumulée au cours de plus de 40 années d'intégration, l'UE tente d'exporter son modèle de gouvernance régionale afin d'augmenter son influence sur la scène internationale.

Les difficultés pour l'Accord d'association

Dans cette optique, l'UE a fourni au Mercosur une assistance technique, financière et politique depuis l'Accord de coopération interinstitutionnel de 1992, cherchant ainsi à constituer un bloc solide qui puisse contribuer à la création d'un système multilatéral et multipolaire. La relation entre les deux régions s'est consolidée par la signature, en décembre 1995, d'un accord-cadre de "quatrième génération" que contient une "clause démocratique afin de "garantir le respect

des principes élémentaires qui correspondent au patrimoine des valeurs communes”, et une “clause évolutive” qui “permet aux parties contractantes de mettre en oeuvre leur coopération et d’augmenter le niveau de celle-ci”, allant au-delà du seul aspect commercial.

Malgré la volonté existante, des deux côtés, de créer une association stratégique, le chemin ne manque pas d’obstacles, comme on a pu le voir lors des réunions successives du Comité birégional de négociation, dont les premiers entretiens ne débouchèrent sur aucune avancée significative, donnant ainsi l’impression que les relations se trouvaient au point mort.

L’une des principales raisons des difficultés rencontrées par les relations entre l’Union européenne et le Mercosur est le secteur sensible de l’agriculture européenne. Même si, au sommet de Rio, les leaders de l’UE et du Mercosur ont lancé formellement la négociation commerciale, le mandat européen – conditionné par la Politique Agricole Commune – exigeait que les négociations portent en premier lieu sur les tarifs non douaniers, laissant pour le mois de juillet 2001 les négociations portant sur les tarifs douaniers, à condition que ces dernières ne soient pas achevées avant la fin du cycle de négociations à l’Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Malgré tout, les négociations birégionales ont, dans une certaine mesure, enregistré des avancées concrètes. La VIIème réunion du Comité birégional de négociation, en avril 2002, a cependant donné de bien maigres résultats. Faute de pouvoir aborder les questions tarifaires, les négociateurs des deux blocs ont cherché à avancer sur les chapitres consacrés au dialogue politique et à la coopération dans les domaines d’intérêt commun. On a surtout réussi, à Buenos Aires, à conclure un accord portant sur les mesures dites de “facilitation du commerce”. Cet accord a été approuvé sous le nom de “Plan d’action” en mai 2002 lors du sommet UE-Mercosur, tenu à Madrid en marge du deuxième sommet UE - Amérique Latine/Caraïbes. L’accord prenait en considération les recommandations du secteur privé des deux régions, représenté par le Forum des entreprises Mercosur-UE.

Le sommet Union Européenne - Amérique Latine/Caraïbes de Madrid, en 2002

En ce qui concerne les négociations UE-Mercosur, le sommet de Madrid a donné peu de résultats concrets. Alors qu’au sommet de 1999 – après la décision d’entamer les négociations birégionales – ce sont les relations UE-Mercosur qui furent le sujet éminent, le sommet de Madrid a placé au premier plan la relation

UE-Chili. En effet, le principal succès du sommet de mai 2002 a été l'accord de libre-échange entre le Chili et l'Europe. Cependant, en ce qui concerne les relations UE-Mercosur, les chefs d'États et de gouvernements se sont engagés à donner une nouvelle impulsion aux négociations commerciales birégionales, en organisant une rencontre ministérielle qui a eu lieu au mois de juillet 2002. En dépit de la situation critique des économies du Mercosur, les ministres se sont mis d'accord pour fixer un calendrier de négociations préliminaires destinées à surmonter les divergences, avec des réunions à Brasilia, Bruxelles et Asuncion, jusqu'à l'organisation d'une nouvelle rencontre ministérielle au cours du second semestre de 2003 dans une ville européenne qui reste à déterminer.

La VIII^{ème} réunion, qui s'est tenue en novembre dernier à Brasilia, a été une session essentiellement technique. L'objectif annoncé par les négociateurs consistait à obtenir une offre correspondant aux critères établis par l'OMC pour les accords régionaux. Ainsi, l'article XXIV de l'OMC exige, pour l'entrée en vigueur d'un accord préférentiel, la libéralisation d'un minimum de 85 % des échanges. Par conséquent, c'est au Mercosur de faire l'effort, étant donné que la proposition européenne avancée lors de la cinquième réunion du Comité birégional de négociation en juillet 2001 couvrait déjà 91 % du commerce, et que l'offre du Mercosur, selon la dernière proposition datant du début du mois de mars, ne couvre que 83,5 % des échanges.

La proposition du Mercosur reflète par conséquent le souhait que les Européens proposent une plus grande ouverture en ce qui concerne les 10 % de produits exclus qui intéressent les pays du Mercosur.

La participation des travailleurs

Les différents organes et associations de la société civile organisée se sont intéressés de près aux négociations entre l'UE et le Mercosur, avec le désir de faire entendre leur voix.

Parmi ceux-ci, les associations de travailleurs des deux régions. La Confédération européenne des syndicats (CES), la Coordination des centrales syndicales du Cône Sud (CCSCS) et le Conseil des travailleurs du Cône Sud (CTCS), ont organisé conjointement différentes activités afin de sensibiliser les autorités des deux blocs à la nécessité de prendre en considération, dans le futur accord, la dimension sociale, et afin d'adapter leurs structures et leur action syndicale aux nouvelles réalités socio-économiques résultant de l'intégration régionale et subrégionale et du processus de mondialisation qui explique les relations croissantes entre l'Union européenne et le Mercosur.

Lors de la dernière conférence de "consultation de la société civile" convoquée par la Commission européenne en février 2002, la CES a rendu publique la décision prise avec ses interlocuteurs du Mercosur de constituer un Forum du Travail, comme il existe déjà un Forum des entreprises.

A l'occasion du Séminaire syndical qui s'est tenu en même temps que la VIIème réunion du Comité bilatéral de négociation à Buenos Aires (et où a été approuvée la constitution du Forum du Travail), les participants ont mis au point une déclaration commune qu'ils ont présentée aux autorités des deux régions chargées des négociations, et dans laquelle ils proposent l'inclusion d'un chapitre spécifique sur la défense et le respect des droits des travailleurs, qui ait pour normes minimales les Conventions fondamentales de l'OIT et les instruments existant déjà au sein des deux blocs, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et la "Declaración sociolaboral" du Mercosur. Par ailleurs, d'autres demandes ont également été transmises, dans la même optique que celles déjà présentées par le Comité économique et social européen ou le FCES du Mercosur, telles que la demande visant à mettre en place rapidement un Comité consultatif mixte regroupant ces deux organismes.

La CES, la CCSCS et le CTCS souhaitent que le Forum du Travail serve à stabiliser sa propre coordination, et à améliorer la formation des syndicalistes dans le cadre des processus d'intégration régionale et subrégionale, ainsi qu'à instaurer un dialogue permanent, aussi bien avec les autorités communautaires qu'avec le Forum des entreprises.

Les mécanismes de participation de la société civile doivent prendre forme pour que cette participation devienne effective. Les syndicats, à la différence des grands groupes économiques, connaissent (surtout dans le Mercosur) de grandes difficultés pour mettre en route cet important effort d'organisation et de formation, effort pour lequel nous espérons pouvoir compter sur le nécessaire soutien des autorités de l'Union européenne et du Mercosur.

En ce sens, la Confédération Européenne des Syndicats présentera prochainement à la Commission européenne un projet de cofinancement des activités de formation du Forum du Travail

Les négociations dans le nouveau paysage politique du Cône Sud

Aujourd'hui plus que jamais, il existe un besoin d'Europe dans un continent sud-américain en crise et à la recherche d'un modèle économique et social, comme le prouve l'élection de Luiz Inacio Lula da Silva au Brésil, partisan d'une relation plus approfondie avec l'Europe, attitude qu'adoptent d'autres forces en plein essor en Argentine et en Uruguay. Cette attitude est cohérente avec l'objectif annoncé de relancer et de renforcer le Mercosur, et de le doter progressivement d'instruments politiques et économiques tels que ceux dont dispose déjà l'Union européenne.

Pour jouer un rôle plus influent sur la scène internationale, l'UE devrait profiter de l'occasion qui se présente à elle de resserrer ses liens avec l'Amérique du Sud. A cet effet, il faut que, moyennant les concessions et équilibres nécessaires, la signature de l'Accord avec le Mercosur s'accélère, ce qui serait sans aucun doute le signal le plus clair de cette volonté politique.

En ce sens, nous, syndicats, demandons aux parties participant aux négociations de déployer tous les efforts nécessaires pour que l'actuel cycle de négociations se solde par des progrès visibles, afin que nous puissions conclure le plus rapidement possible un Accord d'association juste et équilibré, tant sur le plan commercial que sur le plan de la coopération politique et dans les contenus sociaux.

Bruxelles, le 18 mars 2003

Déclaration relative au sommet des Chefs d'État et de gouvernement UE-ALC

Le sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne, d'Amérique latine et des Caraïbes organisé le 17 mai dernier à Madrid n'a pas répondu aux attentes suscitées dans le cadre de la formation d'une « association stratégique birégionale », selon l'objectif fixé dans la déclaration de Rio (1^{er} sommet, juin 1999), association susceptible de conférer à l'Union européenne une autonomie et un rôle plus importants au niveau international et de permettre aux pays latino-américains d'envisager une diversification de leurs relations géopolitiques.

Suite au sommet de Madrid, l'alliance entre l'Amérique latine et l'Europe reste incertaine.

La presse s'est fait l'écho des critiques émises par certains participants à l'égard de l'organisation du sommet - conçue par le gouvernement espagnol - constitué d'une série interminable de discours d'une durée de trois minutes laissant à peine place au débat. Parmi d'autres raisons, ces circonstances ont ainsi donné une image protocolaire et peu pratique à la rencontre.

La déclaration politique faisant suite au sommet et dénommée l'« Engagement de Madrid » ne reflète pas d'autre progrès qu'une référence à la finalisation des négociations entre l'UE et le Chili, amenée à favoriser la signature d'un deuxième accord d'association - le premier étant l'accord passé avec le Mexique.

Toutefois, suite au 7^e round récemment organisé à Buenos Aires et qui s'est révélé infructueux quant à d'éventuels rapprochements sur la question-clé des tarifs agricoles séparant ces deux blocs, les références à l'accord essentiel avec le Mercosur ont été très limitées et n'ont pas été approfondies au niveau des négociations. Le sommet ne fixe pas non plus d'échéance pour la conclusion de cet accord considéré par le Commissaire Patten et par d'autres responsables européens comme la grande priorité de la politique extérieure de l'UE.

Il convient néanmoins de reconnaître le caractère positif de la décision (tout au moins à titre de déclaration d'intention) d'offrir à la Communauté andine

et à l'Amérique centrale la possibilité de conclure des accords d'association avec l'UE, similaires aux accords d'association des Caraïbes dans le cadre de l'Accord de Cotonou.

Dans la déclaration politique et dans le document de travail propre au sommet particulièrement, différents sujets importants pour les deux régions et pour les relations internationales en général ont été abordés : le renforcement des institutions démocratiques et l'État de droit ; l'imminence de la Cour pénale internationale et la nécessité de voir tous les pays adhérer à ses principes ; l'engagement à lutter contre le terrorisme, et ce dans le respect de la légalité et des droits de l'homme ; l'éradication du racisme et le soutien au programme de la Conférence mondiale de Durban ; la promotion de l'égalité des sexes ; l'application des dispositions du document des Nations unies en faveur de l'enfance (New York, 8-10 mai 2002) ; le soutien au prochain sommet mondial sur le développement durable ainsi qu'à la ratification et à l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto.

Il convient également de souligner les critiques émises à l'égard des pays responsables de mesures unilatérales à « effet extraterritorial » étant donné leur non-conformité au droit international et aux règles du libre commerce.

Cependant, la déclaration politique présente de sérieuses lacunes.

Au milieu de tant de mentions réitérées dans le document de travail et dans la déclaration politique à l'égard des divers organismes internationaux et de nombreuses conférences et accords mondiaux, le silence est absolu quant à l'Organisation internationale du travail, dont les règles doivent jouer un rôle important dans l'actuel processus accéléré des investissements européens et dans d'autres domaines, en Amérique latine, afin de s'assurer que les entreprises, les multinationales en particulier, adoptent une conduite à l'égard du travail qui soit respectueuse des droits des travailleurs et des travailleuses.

C'est pourquoi le sommet syndical UE-Amérique latine et Caraïbes (Madrid, 16 et 17 avril 2002), dont les conclusions ont été transmises à l'UE et aux chefs d'État et de gouvernement, a expressément exigé le respect des conventions fondamentales du travail, et plus particulièrement celles reprises dans la déclaration de principes et droits fondamentaux de l'OIT datant de 1998. La 2^e rencontre de la société civile UE-ALC a été annoncée de la même manière.

La situation argentine est elle aussi pratiquement ignorée dans la déclaration politique malgré sa gravité et le fait que, de l'avis de tous, sa résolution est essentielle à l'existence même du Mercosur. Le sommet constituait l'occasion idéale pour les pays riches européens d'aider la République argentine par l'oc-

trois des ressources nécessaires et de s'engager à intervenir auprès du FMI pour que l'aide soit assurée dans des conditions dignes et de manière urgente en vue de pouvoir faire face au terrible appauvrissement de la population. Le sommet, loin de reconnaître la responsabilité des organismes internationaux dans la crise argentine, s'est limité à exprimer son soutien au programme du gouvernement argentin, « qui permettra de couronner de succès les négociations menées avec le Fonds monétaire international ».

D'autres problèmes importants liés à la situation argentine, mais également à celle d'autres pays latino-américains, ont à peine bénéficié de l'attention des dirigeants : le dette externe, l'aide au développement et l'émigration. Ils figuraient dans le document de travail (où il était entre autres fait mention de 0,7 % d'aide au développement), mais aucune mesure n'a été concrétisée dans l'Engagement de Madrid.

Nous, les organisations syndicales organisatrices du sommet syndical, réitérons notre volonté de discuter de façon régulière avec les responsables de l'Union européenne, du Mercosur, de la Communauté andine, d'Amérique centrale et des Caraïbes au sujet des différentes propositions que nous avons soumises au sommet, et ce dans le cadre de la reconnaissance même des chefs d'État et de gouvernement quant à l'importance de la contribution de la société civile et dans le cadre de leur engagement à assurer sa participation tant dans les processus régionaux que dans les relations birégionales.

Nous avons réclamé l'inclusion d'une section relative au travail dans le futur accord UE-Mercosur et nous espérons que les négociations des nouveaux accords tiendront également compte de cette revendication dès le début.

La concrétisation effective de cette participation s'avère fondamentale dans le cadre de tous les forums et négociations à venir et également en vue du nouveau rendez-vous birégional fixé à 2004, qui réunira au Mexique les participants du sommet UE-ALC.

Bruxelles, le 28 mai 2002

1^{er} Sommet syndical Union Européenne - Amérique latine et Caraïbes

DECLARATION FINALE

Les 16 et 17 avril 2002 a eu lieu à Madrid un Sommet syndical Union européenne - Amérique latine et Caraïbes organisé conjointement par les organisations internationales CISL, CMT, CES, ORIT et CLAT, avec le soutien de leurs affiliés espagnols respectifs (UGT, CC.OO., USO et ELA). Cent cinq délégués et déléguées, représentant les travailleurs et les travailleuses des pays des deux régions, y ont participé.

Ont été analysés à cette occasion les différents processus d'intégration économique, les accords d'association régionale et sous-régionale, les effets de la mondialisation, les problèmes de la dette extérieure et du chômage, ainsi que la crise économique, sociale et politique particulièrement palpable dans plusieurs pays.

Le Sommet syndical a amplement débattu de l'évolution du mouvement syndical et de la nécessité de renforcer l'action internationale, la coopération et la solidarité entre les travailleurs et leurs organisations. Il a également dénoncé les restrictions de l'exercice des droits des travailleurs et des travailleuses imposées par de nombreuses entreprises, surtout dans les multinationales, ainsi que par certains gouvernements.

Le Sommet syndical a exprimé la volonté du syndicalisme européen, latino-américain et caribéen de consolider une coordination permanente des syndicats de chaque pays, pour renforcer leur action, et des représentants des travailleurs des multinationales, pour accroître l'efficacité de la participation des travailleurs aux Institutions et à toutes les instances pertinentes.

Le Sommet syndical exprime son soutien inconditionnel à la progression de l'unité des travailleurs, qui se reflète dans la composition même du Sommet, dans la construction de structures syndicales unitaires, dans les rencontres entre la CES et les structures syndicales du Mercosur (CCSCS et CTCS), dans les rencontres entre celles-ci et le Conseil consultatif andin du travail, et

dans l'important accord d'unité d'action syndicale signé par les organisations ORIT et CLAT en septembre 2001.

Le Sommet syndical a préparé la participation des travailleurs à la 2^{ème} Rencontre de la Société civile UE-ALC (des 17,18 et 19 avril) au cours de laquelle ses propositions seront analysées en parallèle à celles du patronat et d'autres organisations et entités sociales.

Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement UE-ALC

La création d'une Association stratégique birégionale avait été décidée lors du premier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne, d'Amérique latine et des Caraïbes, organisé à Rio de Janeiro en juin 1999. Cependant, rares ont été les avancées accomplies en ce sens et le Parlement européen lui-même déplore les retards qu'accusent différents pans de la dénommée Stratégie commune.

Le 2^{ème} Sommet des chefs d'Etat, qui sera également organisé à Madrid les 17 et 18 mai prochains, devra analyser ses travaux dans un contexte latino-américain, caribéen et international complexe, caractérisé par de graves conflits qui menacent la paix mondiale. Le mouvement syndical soutient toutes les initiatives contribuant à favoriser la compréhension entre les peuples et l'établissement d'une communauté internationale fondée sur le respect de la démocratie, la justice sociale et les droits de l'homme universels, dont les droits du travail, sociaux et écologiques.

Les chefs d'Etat et de gouvernement devront se concentrer sur les principaux éléments conflictuels existant entre les deux régions et sur la création d'un modèle de relations fondé sur l'équité entre l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, qui permettra de multiplier et de tirer mutuellement parti des nombreux liens déjà noués entre tous les pays de ces régions.

La rupture du dialogue entre les FARC et le gouvernement colombien, conséquence des erreurs commises durant tout le processus, ainsi que la persistance des actions des paramilitaires et autres groupes armés, éloignent à nouveau les espoirs de paix, attisant par la même occasion la répression et les assassinats auxquels n'échappe aucune couche de la population civile, en particulier les responsables et militants syndicaux et les défenseurs des droits de l'homme. Cette rupture, qui s'ajoute au renforcement du modèle néo-libéral, est un échec politique qui dépasse le cadre national colombien puisque l'Union européenne et les gouvernements latino-américains s'étaient engagés

à relancer le processus de paix en Colombie sur la base du respect des droits de l'homme, parmi lesquels le droit à la vie et à l'élimination de la corruption, de l'impunité et de l'injustice sociale.

La crise qui frappe l'Argentine est multiple : financière, économique, politique, sociale et morale. Elle représente l'échec du modèle néo-libéral et des programmes d'ajustement du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale qui, avec la complicité des responsables politiques et patronaux nationaux, parrainèrent le dénommé « modèle économique argentin », ses privatisations et la parité peso-dollar qui ont entraîné de si nombreuses répercussions dommageables sur le niveau de vie de la population et le tissu productif du pays. L'explosion politique et le soulèvement social et citoyen que connaît la République argentine est la réponse à l'appauvrissement accéléré du pays et à l'augmentation vertigineuse du chômage, de la marginalité et des inégalités. Les internationales syndicales, en accord avec les centrales syndicales nationales, doivent exiger des organismes financiers qu'ils assurent à la République argentine les soutiens financiers nécessaires, dans des conditions de dignité.

Les récents événements dramatiques survenus au Venezuela ont fait de nombreuses victimes parmi les citoyens qui exerçaient leur droit à la manifestation. Les autorités devraient enquêter sur ces faits et les élucider pour déterminer les responsabilités et appliquer les sanctions qui s'imposent. Les organisations syndicales internationales ont exprimé à de multiples occasions leur vive condamnation des tentatives du gouvernement Chavez de s'immiscer dans les activités des syndicats et de restreindre et de faire fi des droits syndicaux et du travail. Le Sommet syndical rejette la tentative d'abolition de la Constitution et du fonctionnement des institutions démocratiques de la part de certains militaires et chefs d'entreprise, exige le respect total de la légalité constitutionnelle, exprime sa solidarité avec les organisations syndicales et défend les droits qui sont les leurs. Nous espérons que les divergences qui opposent les citoyens et les différends qui existent entre l'opposition et les autorités vénézuéliennes se résoudront par le dialogue et dans la légalité démocratique.

Le Sommet syndical s'inquiète de la situation d'Haïti, le pays le plus pauvre d'Amérique, dont l'interminable transition politique accentue la crise de gouvernabilité, la misère, la violation de tous les droits et le désintérêt international.

Nous dénonçons la violence structurelle du Guatemala, où le peuple et les travailleurs sont toujours opprimés, où les organisations syndicales sont toujours réprimées et où les accords de paix sont toujours violés. Nous mani-

festons également notre indignation face aux licenciements massifs de dirigeants syndicaux, comme c'est le cas au Salvador, qui représentent une grave violation de la liberté syndicale.

L'Europe sociale

Le Sommet syndical soutient le processus de construction européenne et les avancées progressives vers l'intégration économique et monétaire, mais il n'adhère pas à certaines orientations politiques et économiques anti-sociales qui ont valu une réponse des syndicats, en Italie par exemple.

Les perspectives d'un prochain élargissement de l'UE vers les pays d'Europe orientale mettent en évidence la nécessité d'équilibrer les institutions et les politiques pour qu'en plus de l'existence d'un marché unique et d'une monnaie unique, l'on puisse assister à l'émergence d'une Europe politique et d'une Europe sociale.

La Convention qui a été organisée pour concevoir les réformes doit donner naissance à une nouvelle Union européenne plus démocratique, où les institutions représentatives, en particulier le Parlement, disposeront des compétences nécessaires pour devenir la source de participation de la volonté des citoyens.

Si l'UE veut jouer un rôle au niveau mondial, elle devra se doter d'une véritable politique extérieure et de sécurité, agir de manière autonome et disposer d'une voix propre sur la scène internationale. Nous rejetons l'idée d'une Europe repliée sur elle-même et réclamons l'élargissement de ses relations aux autres régions, ainsi qu'une politique tolérante, humanitaire et solidaire pour les réfugiés, les exilés et les immigrants qui travaillent, cherchent un emploi ou demandent l'asile en Europe.

Le Sommet syndical soutient la campagne de mobilisations encouragées par la CES en faveur de l'Europe sociale. La dernière euro-manifestation, organisée le 14 mars à l'occasion du Conseil européen de Barcelone, a rassemblé plus de 100.000 travailleuses et travailleurs. Il se réjouit en outre de la grande manifestation du 16 mars, également organisée à Barcelone par plusieurs mouvements sociaux et syndicats.

Les droits sociaux ne sont pas pleinement reconnus dans le traité de l'Union européenne. Le chômage demeure un véritable fléau sur ce continent industrialisé et les systèmes de sécurité et de protection sociales sont toujours

menacés par des gouvernements qui cherchent à les fragiliser. Le mouvement syndical s'oppose aux incessantes tentatives de démantèlement du modèle social européen.

Dans ce contexte, le Sommet syndical exprime sa solidarité envers les travailleurs et adhère aux objectifs de la grève générale organisée conjointement par les organisations CGIL, CISL et UIL le 16 avril, et se félicite de son succès.

Le Sommet syndical soutient les efforts de la CES et des fédérations européennes de branche, qui cherchent à construire un contre-pouvoir syndical qui équilibrerait la prédominance des politiques néo-libérales et conservatrices en misant sur l'europanisation des relations de travail, sur la généralisation des comités d'entreprise européens et sur l'introduction ou l'élargissement des conventions-cadres de dimension européenne.

Amérique latine et Caraïbes : Pas de justice sociale sans démocratie

L'Amérique latine est la région du monde où les inégalités sont les plus marquées, ce qui met en péril la gouvernabilité et réduit les possibilités de maintien de la démocratie. Cette situation est aggravée par la concentration des richesses et des terres, le coût de la dette extérieure, les ressources consacrées au militarisme et à la course aux armements, la corruption et l'impunité. Le mouvement syndical et les autres secteurs organisés de la population ne sont pas autorisés à se faire entendre auprès des institutions qui décident des politiques et programmes qui les concernent. Au contraire, les mouvements syndicaux et sociaux sont généralement victimes de mesures de répression.

La démocratie politique doit être complétée par la démocratie économique, sociale et culturelle et la reconnaissance de la diversité des peuples.

La ZLEA et les processus d'intégration en Amérique latine et aux Caraïbes

Le Sommet syndical réitère les positions de rejet déjà exprimées par les organisations syndicales latino-américaines face à la menace de la ZLEA, qui s'inscrit dans la logique néo-libérale en se concentrant exclusivement sur le libre-échange et les investissements et fait abstraction des droits sociaux et du travail ainsi que de la protection de l'environnement. En outre, la ZLEA ignore

les considérables asymétries existant entre l'économie des Etats-Unis et du Canada et celle des autres pays d'Amérique. Le projet de ZLEA ne se pose pas comme une véritable intégration ou association et constitue plutôt une entrave au renforcement des actuels accords sous-régionaux.

En revanche, le Sommet soutient le développement de ces accords sous-régionaux et leur rapprochement mutuel, à l'origine de politiques et procédures inscrivant les relations et les échanges commerciaux entre pays dans un cadre de justice, d'équité et d'égalité.

Dans ce sens, le Sommet condamne les clauses d'investissement dans l'ALENA et les autres accords qui méprisent ou violent la souveraineté des Etats et les droits du travail, sociaux et écologiques.

Les négociations menées en vue d'un Accord d'association entre l'UE et le Mercosur et entre l'UE et le Chili, constituent l'occasion rêvée d'instaurer un modèle de coopération se démarquant des accords purement commerciaux. Mais il s'agit également dans ce cas-ci de blocs inégaux, raison pour laquelle l'accord avec le Mercosur ne sera possible que si l'UE, en donnant la priorité à son intérêt politique affiché de renforcer le Mercosur, modifie substantiellement sa politique protectionniste sur les produits agricoles communautaires. Elle rendra ainsi possible une entente sur les aspects commerciaux, actuelles pierres d'achoppement empêchant la signature de l'Accord, qui devra comprendre également la coopération politique et culturelle et un important chapitre du travail, selon les termes proposés par les syndicats (CES, CCSCS et CTCS) lors du récent Séminaire organisé par leurs soins à Buenos Aires.

Concernant l'Accord entre l'Union européenne et le Mexique, il est nécessaire de renforcer le suivi au niveau des aspects sociaux et liés au travail.

La mondialisation et les Institutions internationales :

Les syndicats organisateurs du Sommet, dans leur déclaration « Mondialiser la justice sociale » à l'intention du Forum social mondial de Porto Alegre et du Forum économique mondial de New York, ont manifesté leur opposition au programme néo-libéral qui a instauré une mondialisation déséquilibrée imposant des formes de flexibilisation unilatérale des conditions de travail et de déréglementation des lois relatives au travail, dans l'objectif de précariser les conditions de travail et d'augmenter les bénéfices du patronat national et multinational.

La dette extérieure, le chômage, le sous-emploi, la pauvreté, l'extension des « maquilas » pour diminuer les coûts du travail, la destruction de l'environnement, la discrimination entre hommes et femmes, l'exploitation des enfants et les violations perpétuelles des droits syndicaux et des conventions fondamentales de l'OIT, constituent les effets les plus pernicioeux de ce type de mondialisation uniquement contrôlée par les grandes entreprises privées.

Nous insistons sur le fait que l'OIT doit être reconnue comme le pilier social d'une **structure repensée pour une gouvernabilité mondiale**. Par conséquent, son statut au sein **des institutions mondiales** doit être équivalent à celui du FMI ou de la BM et doit lui permettre d'exercer son influence sur celles-ci. Les institutions multilatérales doivent soutenir les travaux de la nouvelle Commission mondiale de l'OIT sur les dimensions sociales de la mondialisation.

Pour donner une direction à la mondialisation, il s'avère nécessaire et urgent de démocratiser les grandes institutions économiques : FMI, BM, OMC et OCDE, et de permettre la participation effective à leurs travaux des associations représentant la société civile. Les internationales syndicales doivent être les interlocutrices reconnues de ces institutions sur tous les thèmes qui concernent le travail et les relations de travail. La participation effective à leurs activités doit aussi être favorisée. Dans cette optique, nous proposons que les Nations Unies se dotent également d'un Conseil de sécurité économique et sociale, et se démocratisent en garantissant la participation efficace des interlocuteurs sociaux.

Le mouvement syndical international doit promouvoir des réseaux de solidarité et de communication entre les travailleurs et travailleuses et leurs syndicats dans les multinationales, en encourageant aussi la participation des organisations sectorielles internationales. Il convient en outre de revitaliser les **Points de contact nationaux prévus dans les Lignes directrices sur les multinationales de l'OCDE**.

Nous considérons que le Forum de Porto Alegre constitue un lieu de rencontre appréciable, pluriel et pacifique, de la société civile favorable à une mondialisation solidaire, et permet à différents mouvements de débattre de leurs propositions alternatives respectives.

Le mouvement syndical, tout en approfondissant ses relations et sa collaboration avec d'autres organisations sociales, prendra à bras-le-corps les conséquences négatives de la mondialisation, en élaborant de manière autonome ses propres solutions et en organisant la réponse des travailleurs.

Appel aux chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne, d'Amérique latine et des Caraïbes

Le Sommet syndical lance un appel au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement sur les thèmes exposés ci-dessus, et formule des...

...REVENDEICATIONS :

- Garantir la consolidation des processus démocratiques dans tous les pays, l'endiguement de la violence politique, l'éradication de la corruption et la fin de l'impunité. Dans cette optique, nous soutenons le projet de création d'une Association politique et de sécurité euro-latino-américaine, la signature d'une Charte euro-latino-américaine pour la paix et la constitution d'une Assemblée transatlantique parlementaire.
- Prendre des mesures urgentes, respectueuses de la souveraineté nationale colombienne, pour rétablir le processus de paix. Les chefs d'Etat et de gouvernement doivent insister, jusqu'à obtenir que les parties s'asseyent à nouveau à la table des négociations et que le conflit que vit la Colombie soit réglé par la négociation politique. Le Sommet appelle à la libération immédiate de toutes les personnes séquestrées.
- Exhorter les organismes financiers internationaux à garantir à la République argentine les soutiens financiers nécessaires, dans des conditions de dignité qui permettront à son économie de se rétablir et contribueront à aider les travailleuses et les travailleurs ainsi que les autres catégories de citoyens à surmonter la situation dramatique dans laquelle ils se trouvent.
- Exiger du gouvernement argentin la libération des syndicalistes et autres leaders sociaux emprisonnés pour avoir participé à des mouvements de protestation, ainsi que la dépénalisation des combats sociaux.
- Exiger la ratification et le respect des conventions fondamentales du travail, en particulier celles contenues dans la Déclaration de l'OIT de 1998 sur les principes et droits fondamentaux au travail. Que leur application dans les multinationales et dans les zones de maquilas, où leur violation systématique est habituelle, fasse l'objet d'un contrôle particulièrement attentif.
- Exiger du gouvernement d'Haïti, en ce qui concerne les droits syndicaux et les libertés publiques, qu'il reconnaisse le droit des travailleurs et travailleuses haïtiens à s'organiser librement et à élire démocratiquement leurs dirigeants.

- Promouvoir les politiques de genre, en soutenant vigoureusement les activités menées en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, également par le biais de coopérations spécifiques.
- Créer dans tous les pays des organismes de consultation obligatoire et de capacité d'initiative, similaires aux conseils économiques et sociaux, qui favoriseront le dialogue social et la participation des représentants des travailleurs, du patronat et d'autres organisations sociales. Il faut éviter que ces organismes deviennent des instruments de camouflage d'accords conclus entre les gouvernements et le patronat sans consulter les travailleurs.
- Reconnaître l'apport économique et culturel des migrations, en encourageant des politiques qui respectent la dignité et les droits des personnes et leur insertion dans les pays d'accueil.
- Achever la conclusion des Accords d'association avec le Mercosur et le Chili et faire avancer les négociations d'association avec la Communauté andine des Nations, avec l'Amérique centrale et les Caraïbes.
- Garantir la consultation des représentants des différents secteurs de la société civile dans toutes ces négociations.
- Garantir la transparence des négociations et la participation spécifique des syndicats aux débats portant sur les aspects économiques, sociaux et du travail, et que ceux-ci se concentrent sur des chapitres sociaux et liés au travail spécifiques contribuant à réduire les asymétries sociales entre nos peuples, en prenant comme base minimale la Déclaration de l'OIT de 1998 sur les principes et droits fondamentaux au travail évoquée ci-dessus.
- Prévoir, dans le texte des Accords, la création d'un Comité mixte économique et social, qui a déjà été accepté dans les négociations UE-Mercosur.
- Veiller à ce que les différents mandats de négociation ne subordonnent pas la conclusion des accords à la finalisation des négociations du cycle de l'OMC.
- Veiller à ce que les gouvernements garantissent dans tous les pays le respect total des droits de l'homme, en particulier les droits et libertés des travailleurs et de leurs organisations.
- Le Sommet doit encourager l'UE et le gouvernement cubain à poursuivre le dialogue politique entamé et à tout mettre en œuvre pour parvenir à un Accord de coopération.

- Les chefs d'Etat et de gouvernement doivent se prononcer clairement en faveur de la levée de l'embargo maintenu par le gouvernement américain sur Cuba, qui dégrade les conditions de vie des travailleurs et du peuple cubain. Le Sommet doit manifester sa désapprobation des actions illégales menées par le gouvernement américain contre des entreprises exerçant des activités légitimes à Cuba.
- Le Sommet gouvernemental doit ratifier la condamnation de toute tentative d'interruption des processus constitutionnels, comme celle qui s'est dernièrement produite au Venezuela. Il doit en outre exhorter le gouvernement de ce pays à respecter le plein exercice des droits du travail et syndicaux stipulés dans les conventions de l'OIT.
- Nous appelons à l'adoption de mesures concrètes visant à résoudre le problème de la dette extérieure, en analysant la légitimité de celle-ci dans chaque cas. Par ailleurs, les gouvernements des pays industrialisés devraient tenir l'engagement acquis de consacrer 0,7% du PIB à la coopération au développement et chercher d'autres voies permettant de redistribuer plus équitablement les richesses au niveau national et international, par exemple par le biais de fonds de compensation sociale, d'impôts sur le transfert de capitaux et de fonds des biens communs internationaux. Toutes ces mesures doivent être axées sur la lutte contre la pauvreté, sur le développement durable et sur l'instauration de la justice sociale.

Madrid, le 17 avril 2002

Séminaire "Les négociations Union européenne - Mercosur et la participation syndicale"

Buenos Aires, les 9 et 10 avril 2002

DÉCLARATION FINALE

A Buenos Aires s'est tenu, les 9 et 10 avril 2002, ce séminaire organisé par la Coordination des centrales syndicales du Cône sud ("Coordinadora de centrales sindicales del Cono sur"), la Confédération européenne des syndicats et le Conseil des travailleurs du Cône sud ("Consejo de trabajadores del Cono sur"). Y ont participé des syndicalistes d'Argentine, d'Uruguay, du Paraguay, du Chili, du Brésil, de Bolivie, de France, d'Italie, d'Espagne. On a également pu compter sur la présence de dirigeants de la Confédération européenne des syndicats (CES), de la Coordination des centrales syndicales du Cône sud (CCSCS) et du CTCS, ainsi que de l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs (ORIT), de la Centrale latino-américaine des Travailleurs (CLAT), du Comité économique et social de l'Union européenne et du Forum consultatif économique et social du Mercosur.

Les organisateurs remercient de leur présence diverses institutions et personnalités, comme par exemple le ministre du Travail, la Chancellerie Argentine, ainsi que les délégations syndicales participantes.

Au cours du séminaire, il a été procédé à l'analyse approfondie de la situation économique et politique dans laquelle se déroule le 7^è cycle de négociations entre l'Union européenne et le Mercosur, analyse lors de laquelle il a été considéré que la paupérisation que vit le peuple argentin était particulièrement intolérable, et qu'il était nécessaire que les institutions internationales, surtout le FMI, assument leur responsabilité dans la grave crise que traverse la République d'Argentine, et apportent les fonds nécessaires à son rétablissement, de toute urgence et à des conditions supportables par le pays. Dans cette éventualité, il est important de signaler que sans l'Argentine, comme sans tout autre pays membre, le Mercosur n'existerait pas, et que sans le Mercosur, les négociations avec l'Union européenne ne sont pas possibles. L'Union européenne devrait, de par sa forte présence économique en

Argentine, prendre le commandement de la solidarité internationale qui a déjà été exigée de leurs gouvernements par les syndicats européens eux-mêmes, et que ceux-ci ont ratifié lors de ce séminaire.

Il est fondamental de reconnaître l'importance stratégique que revêt la consolidation du Mercosur dans le processus de mondialisation, avec pour objectif d'obtenir une autonomie des négociations avec des blocs régionaux distincts. Les accords avec l'Union européenne devraient agir dans ce sens, en faisant face à la menace de la ZLEA (zone de libre-échange des Amériques) et en contribuant au développement économique et social de la région. Les négociations avec l'UE nous offrent l'avantage de se dérouler entre blocs. Celles que nous impose entre-temps la ZLEA nous placerait dans un état de dépendance unilatérale de chacun des États nationaux vis-à-vis des États-Unis, avec tous les préjudices socio-économiques qui en découleraient.

Lors de ce séminaire, des représentants de l'Union européenne et du Mercosur ont fourni des informations sur l'évolution des négociations. Nous constatons, à travers ces informations, que les négociations se poursuivent sans se concrétiser, et qu'il ne paraît donc pas possible que la conclusion de cet important accord puisse être annoncée lors du prochain sommet des chefs d'État UE-Amérique Latine et Caraïbes (ALC).

Lors du séminaire, les difficultés rencontrées par les négociateurs pour rapprocher leurs positions sur les questions commerciales ont fait l'objet d'une évaluation, notamment en ce qui concerne les exportations de produits vers l'Union européenne, aujourd'hui très insuffisantes à cause de la politique de subventions de ce bloc économique

La CES est favorable à une réforme progressive de la Politique agricole commune (PAC) qui permette d'augmenter de manière équilibrée les exportations des pays du Mercosur, et à laquelle les pays européens eux-mêmes gagneraient.

Nous estimons qu'il est essentiel que les négociations qui se déroulent entre les blocs régionaux ne se basent pas uniquement sur les aspects commerciaux, mais qu'elles incluent également des aspects politiques et sociaux ainsi que des aspects concernant le travail, avec pour objectif de consolider une véritable articulation birégionale. De ce point de vue, la protection de l'emploi et des droits fondamentaux des travailleurs ne serait pas une préoccupation connexe venant s'ajouter à l'économie et aux intérêts des entreprises, mais elle participerait directement au processus de construction d'espaces communs d'intégration sociale.

En développant les négociations birégionales, les négociateurs ne peuvent pas laisser de côté les déséquilibres régionaux. Il conviendrait de reconnaître au Mercosur un "traitement spécial et différencié" devant la nécessité que les négociations parviennent à des résultats équilibrés et durables, afin de réduire les différences existantes dans le développement relatif de l'Union européenne et du Mercosur. Il est indispensable, par conséquent, que les accords permettent la croissance conjointe des régions, et surtout de leurs populations, sans accroître les inégalités entre les pays membres de chacun des blocs régionaux.

Sans préjudice du traitement des aspects commerciaux et des tarifs douaniers par le Comité birégional de négociations, nous soutenons qu'un traitement politique des accords permettrait de mettre sur la table de négociation des facteurs qui amèneraient une complémentarité entre les deux régions, et non uniquement une concurrence. Dans un contexte socio-économique caractérisé par des différences économiques ainsi que des différences en matière sociale et de production, qui s'accroissent de jour en jour, la concurrence entre les pays développés et la périphérie peut avoir pour effet d'augmenter ces inégalités.

Nous devons tenir compte du fait que le discours néolibéral pousse à l'ouverture commerciale sans limites de nos économies. L'expérience récente des pays latino-américains montre bien que cette ouverture conduit directement à la destruction des industries nationales, obligées de jouer la concurrence dans une situation de désavantage par rapport aux grandes entreprises multinationales. Ce faisant, on n'hésite pas à appliquer un type de politique protectionniste pour favoriser les intérêts sectoriels. Il n'est pas vrai que la seule et unique alternative soit entre le protectionnisme et l'ouverture; les partisans du marché libre sont en même temps les plus protectionnistes pour ce qui concerne leur propre territoire, comme par exemple dans le secteur agricole et agro-industriel.

Nous estimons que la politique d'investissements doit être respectueuse des droits des travailleurs dans les pays où ces capitaux sont placés. Dans la pratique, il est établi que l'installation des investissements sans critères de développement intégral et harmonieux a pour effet de détruire les petites et moyennes entreprises, fournisseuses des grandes multinationales. Ces dernières utilisent les avantages d'un marché libéralisé, en important des facteurs de production de manière indiscriminée, affectant ainsi le réseau de producteurs locaux. Le corollaire de ce type de politiques est l'augmentation du chômage et la détérioration des droits du travail dans les pays comparativement désavantagés. Les avantages compétitifs obtenus par les entreprises

multinationales implantées dans les pays du Mercosur ne peuvent pas être l'être aux dépens des conditions de vie des travailleurs de ces territoires.

Ce séminaire a réaffirmé la nécessité que le sommet des chefs d'État UE-ALC donne une impulsion politique aux négociations que l'Union européenne entretient avec différents pays et zones d'Amérique Latine, et notamment avec le Mercosur. De même, on a argumenté en faveur de la consolidation des deux blocs et de leur interaction, conformément aux positions soutenues par le mouvement syndical, qui est profondément critique vis-à-vis de certains aspects de la construction européenne et du Mercosur, qui ont tendance à sous-estimer ou à ignorer la dimension sociale et démocratique des processus d'intégration. Mais nous travaillerons en même temps pour qu'aussi bien le Mercosur que l'Union européenne se transforment intérieurement et puissent servir les intérêts des peuples qui les composent.

La CCSCS et le CTCS dans le Mercosur, ainsi que la CES en Europe, luttent pour que les droits de l'homme en général, et les droits sociaux et du travail en particulier, fassent partie intégrante de l'Accord et acquièrent un caractère contraignant dans les différents traités.

La CCSCS, le CTCS et la CES réitèrent leur demande aux autorités du Mercosur et de l'Union européenne, selon laquelle le futur accord d'association birégional doit contenir un chapitre spécifique consacré aux aspects sociaux et du travail, qui ne doivent pas être inclus dans d'autres chapitres, ni contenus dans une annexe à cet accord. L'incorporation de la dimension sociale est un instrument qui contribuera à réduire les inégalités sociales entre nos peuples.

La CCSCS, le CTCS et la CES, impulsant un nouveau rythme à la coordination de leur unité d'action, ont décidé la constitution d'un Forum du travail UE-Mercosur, similaire au Forum des entreprises déjà existant, et qui servira à canaliser les diverses activités que les organisations syndicales mèneront à bien pour mettre en place le dialogue social birégional et l'échange d'expériences syndicales.

Enfin, nous considérons qu'afin de rendre effectifs les droits des travailleurs et de prendre le chemin de l'équité socio-économique pour nos populations, il est nécessaire d'instituer rapidement un Comité mixte de suivi des accords entre l'UE et le Mercosur, composé du Forum consultatif économique et social du Mercosur et du Comité économique et social de l'Union européenne.

Forum du travail Union Européenne - Mercosur

RÈGLEMENT PROVISOIRE

Organisations promotrices : Coordination des centrales syndicales du Cône sud (CCSCS)¹, Conseil des travailleurs du Cône sud (CTCS)² et Confédération européenne des syndicats (CES)

Exposé des motifs :

Il a été décidé, durant le Sommet de Rio de juin 1999, que des négociations seraient entamées entre le « Marché commun du Sud » (Mercosur) et l'Union européenne en vue de créer une Association interrégionale entre les deux blocs.

Les négociations ne sont pas encore achevées car plusieurs cycles de discussion du Comité birégional de négociation ont été organisés pour préciser les positions de chacun.

Les organisations syndicales promotrices de ce Forum ont suivi de près l'évolution de ces négociations et ont fait savoir aux autorités des deux régions et à chacun des gouvernements nationaux qu'elles étaient favorables à la signature d'un Accord non limité aux aspects commerciaux et qui envisagerait une véritable association politique, économique et sociale.

Au sein du Forum consultatif économique et social du Mercosur, du Comité économique et social de l'UE, dans les différents forums et séminaires de consultation de la société civile, et dans nos propres activités syndicales, nous avons concrétisé nos propositions qui visent avant tout à garantir l'exercice des droits syndicaux, du travail et sociaux dans la bi-région.

La déclaration signée le 6 septembre 2001 à Montevideo par les secrétaires généraux de la CCSCS, du CTCS et de la CES, exprime clairement cet

1 La CCSCS est soutenue par la CISL-ORIT
2 Le CTCS fait partie de la CLAT

objectif : « Formuler une proposition conjointe d'intégration d'un chapitre spécifique sur la défense et le respect des droits du travail, qui ait comme fondement minimum les Conventions fondamentales de l'OIT et les instruments déjà en place dans les blocs, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et la Déclaration sociale et du travail du Mercosur ». La résolution élaborée lors du séminaire organisé par la CCSCS, le CTCS et la CES à Buenos Aires les 9 et 10 avril 2002 détaille cette proposition.

Composition du Forum du travail

MEMBRES : La Confédération européenne des syndicats (CES), dont le siège est situé à Bruxelles, en Belgique, la Coordination des centrales syndicales du Cône sud (CCSCS), dont le siège est situé à Montevideo, en Uruguay, et le Conseil des travailleurs du Cône sud (CTCS), dont le siège est situé à Buenos Aires.

OBSERVATEURS : L'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs (CISL-ORIT) et la Confédération latino-américaine des travailleurs (CLAT)

INVITÉS : Seront invités, en fonction des activités du Forum, le Groupe des travailleurs du Comité économique et social de l'UE et le Groupe des travailleurs du Forum consultatif économique et social du Mercosur, ainsi que d'autres associations ou autorités si le besoin s'en fait sentir.

Structure

PRÉSIDENTE : Il s'agira d'une présidence annuelle tournante entre les trois organisations membres. Le Président représentera le Forum devant les Institutions.

DIRECTION : Le Forum comptera deux directeurs ou directrices. Un co-directeur sera nommé par décision conjointe de la CCSCS et du CTCS. Un co-directeur sera nommé par la CES.

COMITÉ DIRECTEUR : La CES, la CCSCS et le CTCS désigneront chacune trois représentants, qui se réuniront deux fois par an. L'ORIT et la CLAT seront invitées à participer à ces assemblées.

SIÈGE : Il sera provisoirement établi dans les bureaux de Montevideo et Bruxelles de la CCSCS, du CTCS et de la CES

Relations :

- Le Forum du travail recevra régulièrement de l'Union européenne et du Mercosur des informations sur les deux blocs et sur toute décision institutionnelle relative aux travailleurs et travailleuses des deux régions.
- Le Forum du travail revendiquera une participation syndicale à toute consultation de la société civile menée par l'UE et le Mercosur, ainsi qu'une participation spécifique en ce qui concerne les problèmes du travail.
- Le Forum du travail facilitera la prise de décisions communes du mouvement syndical dans les dossiers bi-régionaux et les exprimera d'une seule voix de manière directe ou par l'intermédiaire des membres du Groupe des travailleurs de l'UE et du FCES du Mercosur selon les cas.
- Le Forum du travail coordonnera ses activités avec le syndicalisme mondial par l'intermédiaire de ses membres observateurs ORIT et CLAT et des internationales CISL et CMT.
- Le Forum du travail prendra contact avec le Business Forum Union européenne – Mercosur pour négocier des prises de position communes ou d'autres accords éventuels.

Activités :

Le Forum du travail propose d'encourager la formation de syndicalistes en vue du dialogue social dans le Mercosur et la coordination des structures syndicales des deux blocs concernées par les processus économiques, en particulier par les investissements européens dans la sous-région et par l'établissement d'entreprises multinationales.

Les syndicats européens affiliés à la CES, surtout ceux des pays les plus représentés culturellement et économiquement dans le Mercosur, seront invités par celle-ci à coopérer à la réalisation des programmes.

Le renforcement des moyens dont disposent les organisations sous-régionales du Mercosur, de la CCSCS et du CTCS sera également prioritaire dans les programmes du Forum du travail.

Le Directeur du Forum du travail issu du Mercosur sera également chargé d'organiser des séminaires et cours, ainsi que de préparer des supports d'information ou de diffusion. Ces tâches seront approuvées par le Comité directeur.

A cette fin, la CES présentera quelques projets à la Commission européenne dans l'objectif d'obtenir le cofinancement nécessaire à la mise en marche de diverses activités de formation, d'étude ou d'information, sur des thèmes tant sectoriels que multisectoriels, ou sur des problèmes de groupes spécifiques.

De la même manière que la Commission européenne collabore avec les entrepreneurs et soutient les réunions et activités du Business Forum, nous pouvons espérer un traitement au moins égal pour les revendications que présenteront les travailleurs, puisque les tâches que se fixe notre Forum du travail vont dans le sens des déclarations de la Commission ainsi que des rapports du Parlement européen et des décisions du Comité économique et social.

Par ailleurs, ces activités contribueront à l'application des normes internationales du travail dans le contexte des processus d'intégration économique, application qui est un souci constant de l'OIT.

Madrid, le 17 avril 2002

Déclaration commune de la Coordination des Centrales Syndicales du Cono Sur - CCSCS, du Conseil des travailleurs du Cono Sur - CTCS et de la Confédération Européenne des Syndicats - CES

En date du 6 septembre 2001, les dirigeants de la CES, de la CCSCS et du CTCS se sont réunis à Montevideo pour faire le bilan des relations économiques, politiques et sociales entre l'Union Européenne, le Mercosur et le Chili. Depuis le mois de juillet 1999, ces derniers ont entamé des négociations pour un futur accord de libre échange et de coopération entre les deux régions, qui devrait aboutir pour début 2005.

Après avoir analysé la dimension de cette négociation complexe, les représentants des organisations syndicales de l'UE et du Cono Sur se sont mis d'accord sur les conditions qui doivent être accomplies et respectées par les organes de négociations des deux régions, et ils ont défini un ensemble d'initiatives à développer conjointement.

Négociations pour un Accord d'association entre l'Union européenne et le Mercosur

En analysant les données économiques et commerciales on constate une croissance importante des échanges commerciaux entre l'UE et le Mercosur ainsi que des investissements européens dans cette région. Selon ces données les exportations européennes ont décuplé par rapport à celles du Mercosur et du Chili, ce qui met en évidence le déséquilibre des échanges.

Toutefois, il est à constater que des relations économiques dynamiques et équilibrées sont indispensables pour le développement du dialogue et de la coopération entre les deux régions, afin que l'accord commercial et économique soit un instrument favorable à la promotion d'un développement soutenable et partagé. L'objectif des négociations est d'inclure tous les secteurs. L'ouverture réciproque des deux marchés peut seulement se faire à condition que soient éli-

minés, d'un mutuel et commun accord, les entraves et les mécanismes de protection.

On considère qu'un accord d'une telle dimension doit inclure les aspects sociaux, culturels et de travail. Le premier objectif doit être la promotion de l'emploi digne, du respect et de l'amélioration des normes de travail ainsi qu'une meilleure répartition des revenus dans les pays du Cono Sur.

La CES, la CCSCS et le CTCS insistent sur le fait que les relations entre le Mercosur et l'Union européenne doivent renforcer la démocratie et le développement économique et social. Elles se prononcent en faveur de la création d'un Comité consultatif, composé de représentants du Forum Consultatif Economique et Social du Mercosur -FCES- et du Comité Economique et Social de l'Union européenne. Finalement, elles expriment l'espoir que ce Comité Consultatif soit effectivement pris en considération et consulté avant toute prise de décisions. Un tel accord a un impact particulier sur les sociétés concernées, ce qui implique que le respect des principes démocratiques est indissociable des mécanismes à travers lesquels la société civile participe activement aux décisions.

Dans ce contexte, les organisations signataires considèrent nécessaire et naturelle l'instauration immédiate du Comité Conjoint FCES/CES afin de permettre la consultation de la société lors de cette phase qui définira les étapes ultérieures.

De plus, la CES, la CCSCS et le CTCS, en tant qu'organisations représentatives des travailleurs, réaffirment leur droit de présenter directement leurs propositions relatives aux questions économiques et sociales mises sur la table lors des négociations afin de garantir que les droits et les acquis des travailleurs et travailleuses de nos pays ne soient pas bafoués et ne servent pas de 'monnaie d'échange' dans les relations commerciales.

Sur la base de ces considérations, la CES, la CCSCS et le CTCS conviennent d'établir un rapport direct et permanent entre les structures syndicales du Cono Sur et de l'Union européenne sur base des principes de réciprocité, d'autonomie, de coopération et de solidarité.

En outre, elles prennent les initiatives conjointes suivantes:

1. Promouvoir une plus grande coopération entre la CES, la CCSCS et le CTCS afin d'approfondir l'analyse des dimensions et des impacts de cet accord sur l'emploi, sur les droits sociaux et du travail au sein des deux régions. Les

organisations signataires veulent avoir la possibilité de soumettre leurs propositions aux négociateurs et aux structures de consultation de la société civile déjà existant.

2. Réfléchir sur l'instauration de mécanismes et/ou d'organismes qui permettent un suivi et une analyse du comportement et de la politique des multinationales présentes dans les deux régions. Ceci permettra de combattre les politiques anti syndicales des multinationales et de renforcer l'action syndicale commune.

3. Proposer conjointement un chapitre spécifique portant sur la défense et le respect des droits du travail, sur base des Conventions de l'OIT et des instruments existants au sein des deux régions, sur base de la Charte Européenne des Droits Fondamentaux et de la Déclaration du Mercosur sur les droits sociaux. Les parties signataires demandent aux négociateurs d'insérer le plus vite possible ce chapitre dans le texte actuellement sur la table de négociations.

Montevideo, le 6 septembre 2001

Création d'un groupe de travail CES-CISL-CMT sur les relations entre le Mercosur et l'UE

La Confédération Européenne des syndicats (CES), la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) et la Confédération Mondiale du Travail (CMT), avec les organisations régionales de ces dernières, l'Organisation Régional Interaméricaine des Travailleurs (ORIT) et la Centrale Latino-américaine de Travailleurs (CLAT) ont créé à Bruxelles un groupe de travail conjoint destiné à assurer le suivi des relations entre l'Union Européenne et le Marché commun du Sud (Mercosur). Une attention toute particulière sera accordée aux négociations portant sur les accords d'association actuellement menées par la Commission européenne et les autorités du Mercosur et du Chili.

Le groupe vise principalement à intervenir dans les négociations pour promouvoir et exiger un commerce juste et équitable entre les pays des deux régions et pour demander que ces accords (que, sur le principe, nous considérons encourageants pour le développement de tous les pays concernés) garantissent expressément le respect des droits de l'homme et des droits sociaux afin qu'ils permettent de consolider les acquis économiques et sociaux et qu'ils préservent les libertés démocratiques.

La CES, la CISL-ORIT et la CMT-CLAT canaliseront les revendications des mouvements syndicaux européens et latino-américains par le biais de ce groupe de travail, qui facilitera la communication et la coordination entre les structures syndicales des deux régions ainsi qu'entre celles-ci et les organes consultatifs au sein desquels les travailleurs sont représentés (comme le Comité économique et social de l'UE et le Forum économique et social du Mercosur).

La création de ce groupe de travail (qui informera régulièrement les organisations affiliées de ses activités) concrétise la poursuite et la consolidation de la collaboration fructueuse que nous entretenons depuis la Conférence de Montevideo (mai 1998) organisée par la CES, la CISL-ORIT et la CMT-CLAT.

La CES, la CISL et la CMT valorisent les nouvelles propositions favorables à propos des consultations avec la Société civile dans le cadre des négociations entre le Mercosur et le Chili et se réjouissent de la possibilité accordée aux syndicats de mettre l'accent sur l'importance du respect des droits des travailleurs et la participation des syndicats au développement social et économique de leurs pays respectifs. Avec le groupe de travail, nos organisations entendent saisir ces occasions pour revendiquer et garantir la reconnaissance de ces droits dans les accords définitifs.

Le document ci-joint expose les principales données du processus de négociation ainsi que le contexte dans lequel s'inscrit la position des syndicats. Il présente également l'approche de travail envisagée par le groupe. Outre les activités fondamentales liées aux objectifs pour lesquels il a été créé, le groupe mènera également des actions en consultation avec les organisations affiliées dans les deux régions. Les secrétariats de la CES, de la CISL et de la CMT fourniront des informations officielles à cet égard en temps utile.

Bruxelles, 23.05.2001

Les syndicats et les relations Mercosur - Union Européenne

Contexte des négociations :

L'Union européenne entretient des relations avec l'Amérique latine à différents niveaux : régional, par le biais du groupe de Rio ; sous-régional, avec l'Amérique centrale par le truchement du processus de San José ; et bilatéral, par le biais des dénommés accords de troisième génération signés avec plusieurs pays, notamment avec le Mexique en l'an 2000. L'accord UE-ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) influe également en partie sur ces relations.

Les relations actuelles (au niveau sous-régional) entre l'Union européenne et le Marché commun du Sud (Mercosur) sont régies par l'Accord-cadre interrégional signé le 15 décembre 1995. Cet accord (qui se fonde sur les articles 113 et 228 du Traité CE) revêt un caractère transitoire, dans l'attente d'une future association politique et économique qui inclurait la création d'une zone de libre-échange, pour laquelle un nouvel accord s'avérerait nécessaire.

En guise de préparation à la nouvelle association, la Commission Européenne a présenté au Conseil un projet de mandat (le 26-7-98) de négociation d'un Accord d'association. Le Conseil a mené de longs et difficiles débats à cet égard car des dissensions sont apparues entre les pays aux intérêts divergents, comme la France ou l'Espagne.

Le premier sommet des Chefs d'Etat de l'UE et d'Amérique latine qui s'est tenu à Rio de Janeiro les 28 et 29 juin 1999 a débouché sur un compromis entre l'UE et le MERCOSUR. Celui-ci a été ratifié par le Conseil Affaires générales le 13 septembre 1999. Il instaurait un calendrier selon lequel les négociations portant sur les affaires générales devaient débiter au premier semestre 2000 tandis que celles relatives aux tarifs douaniers et aux services seraient entamées à partir du second semestre 2001 et achevées après la fin des négociations multilatérales de l'OMC (le Cycle du Millénaire) qui n'ont pas encore commencé.

Le mandat de négociation lie ainsi la conclusion de l'Accord à d'autres pourparlers internationaux, comme ceux de la ZLEA (Zone de libre-échange des Amériques) et surtout, ceux de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Dans un rapport, le Parlement Européen a estimé que ces conditions ainsi que la subdivision des négociations en plusieurs phases selon les thèmes revêtaient un caractère discriminatoire et portaient atteinte à la nature mondiale de l'Accord.

Selon le mandat, l'objectif consiste à négocier un accord mixte, qui comprend des domaines de compétence de la Communauté et des volets du ressort des Etats membres. Cependant, le mandat de négociation transmis par le Conseil à la Commission ne mentionne aucunement les bases juridiques sur lesquelles repose cet Accord. En a découlé un litige qui affecte non seulement le rôle du Parlement Européen mais qui, si cette lacune n'est pas comblée, pourrait également entraîner la création d'associations distinctes pour différents pays ou blocs.

A ce jour, le Comité birégional de négociations UE-Mercosur a organisé quatre cycles de négociation : à Buenos Aires (les 6 et 7 avril 2000), à Bruxelles (du 13 au 16 juin 2000), à Brasilia (du 7 au 10 novembre 2000) et à nouveau à Bruxelles (du 19 au 22 mars 2001).

L'Accord-cadre des négociations UE-Chili est entré en vigueur le 1er février 1999. A l'instar de l'accord Mercosur, il visait à préparer une association qui intégrait une zone de libre-échange. Son mandat de négociation a rencontré des difficultés similaires et est sorti de l'impasse aux alentours des mêmes dates.

Les cycles de négociation se sont déroulés parallèlement aux pourparlers du Mercosur, puisqu'ils poursuivaient les mêmes objectifs et se concentraient sur les mêmes thèmes, mais moins de difficultés ont émaillé les négociations de l'accord chilien. Le premier cycle s'est déroulé à Santiago (les 10 et 11 avril 2000), le deuxième à Bruxelles (du 20 au 23 juin 2000), le troisième à Santiago (du 13 au 15 novembre 2000) et enfin à nouveau à Bruxelles, du 12 au 15 juin 2001.

Les syndicats et les relations UE-Mercosur

Lors de son 9^{ème} congrès (Helsinki), la CES s'est engagée à « obtenir qu'une dimension sociale forte soit incluse dans toutes les politiques de l'UE applicables aux échanges commerciaux, ainsi qu'à l'aide au développement et à la coopération avec d'autres parties du monde. Cela s'impose tout particulièrement dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, de la coopération UE-Amérique latine, et du renouvellement du Traité UE-ACP. » (Résolution générale, Chapitre II). Les congrès précédents avaient formulé des déclarations similaires. Conformément à l'engagement souscrit lors du

Congrès, le secrétariat de la CES a commencé à superviser les négociations birégionales en cours et a pris contact avec les organisations syndicales du Mercosur.

La CISL préconise vivement d'inclure dans les accords des clauses soulignant l'engagement des deux parties envers la défense des droits fondamentaux des travailleurs définis dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT et prévoyant la participation des organisations syndicales en tant qu'interlocuteurs officiels lors des négociations des accords commerciaux. Lors de son 17^{ème} congrès mondial, la CISL a décidé à continuer à pressuriser pour obtenir l'inclusion de ces clauses dans les accords commerciaux régionaux. La CISL et l'ORIT ont promu et soutenu la formation du Coordinateur des Centres Syndicaux du Cône sud (CSCS) et le rôle déterminant qu'il joue pour l'obtention de l'approbation de la Déclaration Sociolaboral de Mercosur. La CISL s'engage à maintenir ce soutien et à continuer à mettre la pression, estimant que c'est essentiel pour assurer que cet accord commercial interrégional se base fondamentalement sur le respect des droits humains et du travail.

La CMT soutient la construction de la Communauté d'Amérique latine et des Caraïbes des Nations (CLAN). A cet effet, elle appuiera et conviendra avec la CLAT de plusieurs initiatives relatives aux processus sous-régionaux d'intégration: MERCOSUR, Communauté andine (en cours de convergence vers un marché commun sud-américain), le Système d'Intégration de l'Amérique centrale (SIC) et l'Association d'Etats des Caraïbes (AEC) ; afin d'assurer une participation croissante des travailleurs dans les processus d'intégration et dans les conventions interrégionales (p.ex. UE/MERCOSUR), de promouvoir des mécanismes de coordination, de concertation et de coopération entre la CES et toutes les organisations nationales et régionales de travailleurs d'Amérique latine, sans aucune exclusion. A cette fin, la CMT appuiera et conviendra de son action avec la CLAT et les organismes sous-régionaux promus et structurés dans chaque sous-région (p.ex. le Conseil des Travailleurs du Cône Sud (CTCS), le Conseil d'Amérique centrale des Travailleurs (CCT)).

Structures syndicales du Mercosur

La Coordinatrice des centrales syndicales du Cône Sud (Coordinadora de Centrales Sindicales del Cono Sur - CSCS), qui regroupe les principales organisations syndicales de la région¹ et bénéficie du soutien de l'ORIT et la CISL, a tenu son deuxième sommet les 13 et 14 décembre 2000 à Florianopolis (Brésil). Au total, 772 délégués ont participé aux séances plénières et aux 29 commissions sectorielles. La CSCS a longuement abordé la position des travailleurs vis-à-vis du Mercosur. Elle s'est prononcée en faveur du Mercosur et de son élargissement au Chili, décrivant la ZLEA (Zone de libre-échange des Amériques) comme un projet inspiré économiquement par la vision néo-libérale de la mondialisation et politiquement par l'aspiration des Etats-Unis à contrôler le continent. Parmi les résolutions adoptées figurait celle dénommée « Pour un Mercosur avec emplois, salaires et protection sociale » qui déclare que « plus que tout autre secteur social, le syndicalisme du Mercosur a cherché à faire avancer le processus d'intégration, en oeuvrant pour que celui-ci devienne un instrument de progrès social et de renforcement politique de notre région dans le contexte économique mondial ».

Le Conseil des travailleurs du Cône Sud (Consejo de Trabajadores del Cono Sur-CTCS)², qui représente les syndicats de la région liée au CLAT et mène régulièrement des actions en collaboration avec la CSCS, est également partisan de l'instauration d'une dimension sociale et démocratique du Mercosur. Dans sa déclaration du 30 mars 1998 (Santiago), la CTCS demandait de respecter les conventions fondamentales de l'OIT dans le Mercosur, d'éviter l'établissement de « maquilas » (zones de traitement des exportations) et de miser sur un Mercosur qui serait synonyme « d'espoir et de possibilités pour notre peuple, qui serait le moteur de l'intégration de l'Amérique latine ».

1 La « Coordinadora » est composée des organisations suivantes : CUT, FS et CGT (Brésil) ; CUT (Paraguay) ; CUT (Chili) et les structures d'actions unies CCAS (Argentine) et ASU (Uruguay). Les organisations suivantes participent aussi dans les réunions du Conseil : PIT-CNT (Uruguay) ; COB (Bolivia) ; CTA (Argentina) ; CGT-Central (Brasil) ; CRISOL (Bolivia).

La Conférence de Montevideo (CES-CISL/ORIT-CMT/CLAT)

Les centrales nationales sud-américaines et européennes ont à plusieurs reprises réclamé une coordination des activités syndicales en la matière. Une « Conférence syndicale sur la dimension sociale du Mercosur et de l'Union européenne » s'est tenue à Montevideo du 11 au 14 mai 1998. Sa déclaration finale la décrit comme « une rencontre en faveur de l'unité et du renouveau, riche en possibilités d'actions communes et en rencontres futures entre les syndicats du Mercosur et de l'Union européenne ». Cette collaboration serait articulée autour des cinq points suivants :

1. Informer les organisations respectives du souhait commun d'organiser un dialogue au niveau institutionnel entre l'Union Européenne et le Mercosur et de le doter d'une dimension sociale.
2. Soutenir la création d'un comité conjoint entre le Comité Economique et Social de l'UE et le Forum consultatif économique et social du Mercosur.
3. Promouvoir l'organisation d'un Sommet social en parallèle au prochain sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'UE prévu pour 1999.
4. Favoriser les échanges entre les syndicats du Mercosur et la CES sur les différents thèmes identifiés lors de la Conférence, essentiellement l'emploi, la protection sociale et la sécurité sociale, par le biais d'initiatives conjointes comprenant l'établissement de voies de coopération permanentes.
5. Exploiter les Comités d'entreprise européens des sociétés transnationales établies dans les deux régions pour permettre les échanges d'information ainsi que des procédures de consultation et de concertation sur les stratégies de ces sociétés.

Des confédérations des deux continents ont participé à la Conférence de Montevideo, organisée conjointement par la CES et les internationales CISL et CMT, ainsi que par leurs organisations régionales respectives, l'ORIT et la CLAT. A cette occasion, la CES a présenté un document de référence exposant sa politique en matière d'intégration européenne.

Réunion syndicale Mercosur – Communauté andine

Ces propositions de coordination ont été réitérées lors de la réunion syndicale conjointe organisée à Brasilia les 30 et 31 août 2000 par la Coordinatrice des travailleurs du Cône Sud, le Conseil des travailleurs du Cône Sud et le Conseil consultatif andin du travail (Consejo Consultivo Laboral Andino), qui s'intitulait : « Le maintien d'un flux d'informations avec les centrales syndicales européennes via la CES dans la perspective d'une coopération et d'échanges réciproques ».

Cadre institutionnel

Les syndicats ont également mis à profit le cadre institutionnel dans lequel ils sont représentés pour appeler à l'instauration d'une dimension sociale dans les processus d'intégration en général et dans l'Accord d'association en particulier. Le Comité Economique et Social de l'UE (CES) comme le Forum consultatif économique et social, son homologue du Mercosur, se sont largement concentrés sur les relations interrégionales et l'accord en cours de négociation. Ces comités ont organisé une conférence conjointe à Rio de Janeiro (avant le sommet des Chefs d'Etat) en juin 1999 qui s'intitulait « Les relations UE - Amérique latine et Caraïbes. Dialogue social interrégional ».

Le CES a approuvé un document de position élaboré par le camarade José María Zufiaur (qui en prépare d'ailleurs un deuxième) et a entamé un projet de coopération destiné à faciliter la participation des travailleurs (via le sous-groupe de travail « Affaires sociales ») et le renforcement du Forum consultatif économique et social du Mercosur.

Des délégations des deux comités se sont rencontrées à Vilamoura (Portugal) le 25 février 2000. Elles ont approuvé une résolution dans laquelle elles s'engageaient à intensifier leur coopération et décidaient d'appeler l'UE et le Mercosur à créer un Comité consultatif conjoint composé des deux comités.

Consultation de la société civile. Bruxelles, octobre 2000

Le 12 octobre 2000, à l'invitation de la Commission, la CES, la CISL et la CMT ont participé à une conférence réunissant des représentants de la société civile dans le cadre du troisième cycle de négociations. Les représentants syndicaux de la CMT, de la CISL et de la CES sont intervenus conjointement pour réclamer un accord équitable assorti de garanties sociales : « Sans mécanismes de protection et de participation, un libre-échange entre des économies inégales ne garantirait pas un équilibre minimum et détériorerait les conditions de vie et de travail ». Lors de cette allocution, à laquelle assistait le Commissaire Patten, les syndicats ont également appelé à la création d'un Comité consultatif conjoint. La CES, la CISL et la CMT ont réitéré leur position dans une déclaration publique le 14 novembre.

Etat d'avancement des négociations UE-Mercosur et UE-Chili

Les négociations UE-Mercosur et UE-Chili progressent à des rythmes différents. Les négociations UE-Chili en sont à un stade plus avancé, le retard accusé par l'autre cycle étant principalement dû au contexte institutionnel plus complexe du Mercosur. En outre, sur le plan de la teneur des pourparlers, le dossier de l'agriculture est régulièrement soulevé par les délégués du Mercosur et constitue une tension sous-jacente qui entrave l'obtention d'avancées rapides. Quoi qu'il en soit, les deux cycles de négociation se poursuivent et, sur de nombreux points, les désaccords semblent se dissiper.

Les négociations UE-Mercosur ont enregistré les meilleurs résultats en matière de coopération politique, tandis que les détails techniques des négociations commerciales se révèlent plus délicats à peaufiner. Les parties ont convenu d'élaborer un projet de cadre de coopération politique qui comprendra un comité conjoint des représentants du Comité Economique et Social européen et du Forum consultatif économique et social du Mercosur. En ce qui concerne la coopération sociale, elles ont également rédigé des articles qui soutiendront les droits fondamentaux du travail et la création d'emplois durables. A ce jour, rien ne semble indiquer que ce soutien sera lié de quelque manière que ce soit aux privilèges commerciaux. En la matière, les négociations UE-Chili ont adopté des démarches similaires et, à nouveau, aucune précision n'est faite concernant les possibilités de lier la déclaration politique en faveur des droits des travailleurs aux articles commerciaux.

Grandes lignes des attributions de la CES, de la CISL et de la CMT

1. Informer toutes les organisations affiliées de la création du Groupe de travail par le biais d'une circulaire signée par les trois secrétaires généraux, ainsi que par l'intermédiaire de ce rapport. Fournir régulièrement des informations sur ses activités aux syndicats ainsi qu'aux autres organes et institutions.
2. Préparer des propositions qui seront présentées à la Commission Européenne et appeler à une participation réelle du mouvement syndical européen et international dans le suivi des négociations avec le Mercosur et le Chili ainsi que de faire les propositions spécifiques pour intégrer les priorités syndicales dans les textes des projets d'accords.
3. Organiser (dès que possible) une réunion de coordination avec l'ORIT et la CLAT, ainsi qu'avec la CSCS et le CTCS du Mercosur. Cette réunion établira des modes de communication régulières, évaluera l'état d'avancement des négociations UE-Mercosur et décidera de propositions et actions conjointes. Cette réunion pourrait être organisée en juin à Genève, pour tirer parti de la conférence annuelle de l'OIT.
4. Organiser une conférence syndicale UE-Amérique-Latine/Caraïbe en 2002, dans le cadre du deuxième sommet des Chefs d'Etat qui se tiendra à Madrid durant la présidence espagnole de l'UE. La situation dans chaque processus distinct d'intégration sera traitée lors de cette réunion. (pour laquelle on recherchera un financement institutionnel).
5. Soutenir l'organisation (et préparer une éventuelle participation syndicale) de la seconde réunion de la société civile UE-Amérique latine, déjà en cours de préparation, qui s'inscrirait dans le cadre de l'initiative précédente.

Organisations membres de la CES

Confédérations Syndicales Nationales

Allemagne	DGB	Lettonie	LBAS
Autriche	ÖGB	Lithuanie	*LDS
Belgique	CSC		LDF
	FGTB		LTUC
Bulgarie	CGSLB	Luxembourg	CGT
	CITUB		LCGB
	PODKREPA	Macédoine (ARYM)	*CCM
Croatie	*SSSH	Malte	CMTU
Chypre	SEK		GWU
	TURK-SEN	Norvège	LO
Danemark	AC		YS
	FTF	Pays-Bas	CNV
	LO		FNV
Espagne	CCOO		UNIE-MHP
	ELA	Pologne	NSZZ Solidarnosc
	UGT	Portugal	CGTP-IN
Estonie	EAKL		UGT
	TALO	République Tchèque	CMKOS
Finlande	AKAVA	Royaume-Uni	TUC
	SAK	Roumanie	BNS
	STIK		CARTEL-ALFA
France	CFDT		CNSLR-FRATIA
	CFTC		CSDR
	CGT-FO	Saint-Marin	CDLS
	CGT		CSdL
	UNSA	Serbie	*NEZAVISNOT
Grèce	ADEDY	Slovaquie	KOZ-SR
	GSEE	Slovénie	ZSSS
Hongrie	ASZSZ	Suède	LO
	ESZT		SACO
	LIGA		TCO
	MOSz	Suisse	TRAVAIL SUISSE
	MSzOSz		SGB/USS
	SZEF	Turquie	DISK
Irlande	ICTU		HAK-IS
Islande	ASI		KESK
	BSRB		TURK-IS
Italie	CGIL		
	CISL		
	UIL		

*Confédérations avec statut d'observateur

Fédérations Syndicales Européennes

EEA	Alliance européenne des Médias et du Spectacle
EFFAT	Fédération européenne des Travailleurs Agro-alimentaire et Tourisme
CSEE	Comité Syndical Européen de l' Education
FEJ	Fédération Européenne des Journalistes
FEM	Fédération Européenne des Métallurgistes
EMCEF	Fédération Européenne, Mine-Chimie-Energie
EPSU	Fédération Européenne des Syndicats des Services Publics
FETBB	Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment-Bois
FSE-TCH	Fédération Européenne du Textile Habillement et Cuir
ETF	Fédération Européenne des transports
UNI-EUROPA	Fédération des Services et de la Communication

Bon de commande

Nom:
Organisation:
Adresse:
Ville:
Code postal:
Pays:
Tél.:
Fax:
E-mail:



Je souhaite recevoir exemplaires de la brochure:
"LA COORDINATION SYNDICALE EUROPE-AMERIQUE LATINE".

Date:

Signature

À retourner à la Confédération Européenne des Syndicats
Boulevard du Roi Albert II, 5 B-1210 Bruxelles
Fax: +32 2 224 04 75
E-mail: amoreira@etuc.org

CES

Bd. du Roi Albert II, 5-1210 Bruxelles - Belgium
Tel. 32/2/224 04 11 • Fax: 32/2/224 04 54/55 • www.etuc.org

CIOSL

Bd. du Roi Albert II, 5-1210 Bruxelles - Belgium
Tel. 32/2/224 02 11 • Fax: 32/2/201 58 15 • www.icftu.org

CMT

Rue de Trèves, 33- 1040 Bruxelles - Belgium
Tel. 32/2/285 47 00 • Fax: 32/2/230 87 22 • www.cmt-wcl.org

ORIT

Avda Andrés Eloy Blanco-(Este 2)-Edificio José Vargas-Piso 15-Los Caobos- Caracas-
Venezuela-Tel. 58/2/578-3538-1092- 2780

CLAT

Colinas de San Antonio-Edificio UTAL-San Antonio de los Altos, Edo.Miranda-
Caracas-Venezuela-Tel. 58/212/372-0878 372-0794 372-1549

CCSCS**CTCS**

Calle Piribebuy, 1078 entre Hernandarias y Colón Asunción-Paraguay-
Tel. 595/21/444084